



# Rapport stratégique PCAET Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB)

Juin 2025



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA



**FRANCE  
NATION  
VERTE** >  
Agir · Mobiliser · Accélérer



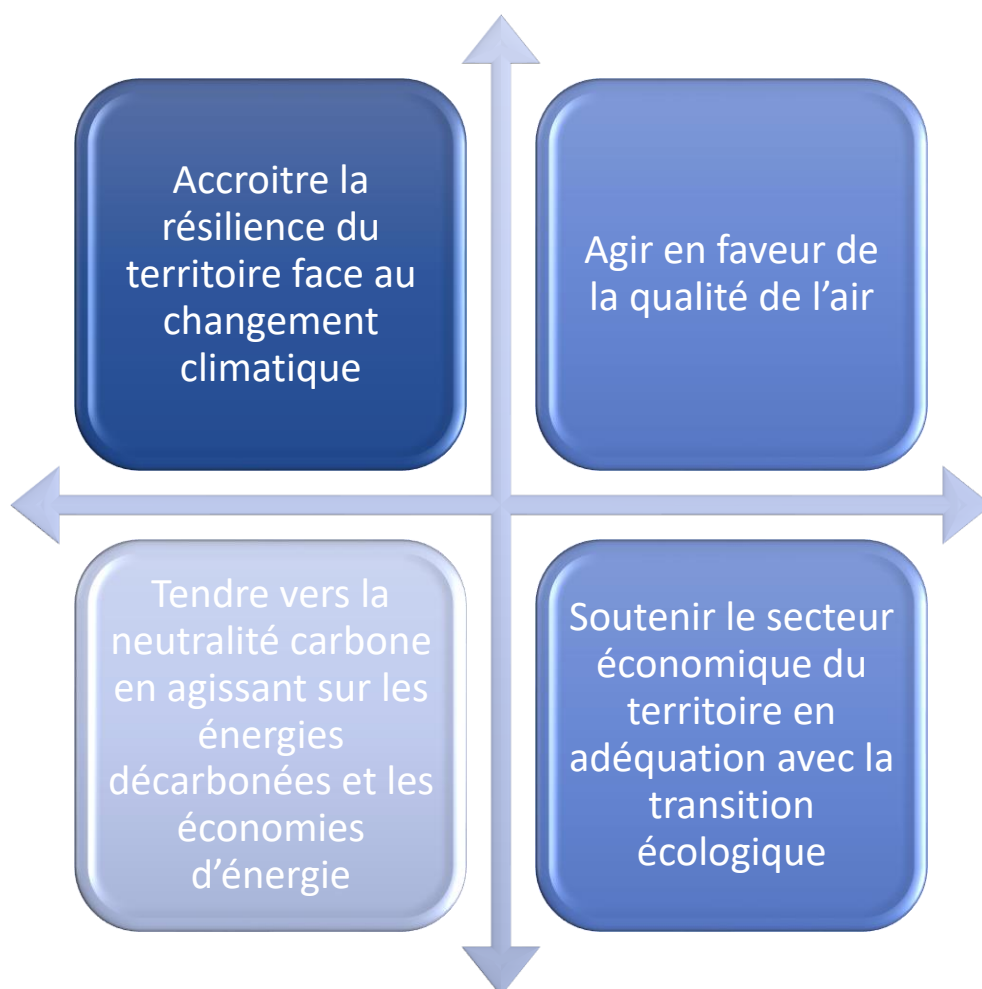
# Sommaire

<b>1. Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Eléments d'introduction</b> .....	<b>5</b>
2.1 Rappel des objectifs supra territoriaux – le contexte national.....	5
2.2 Les principaux enseignements de la phase de diagnostic .....	7
2.3 Méthodologie d'élaboration des scénarios .....	10
<b>3. Présentation des scénarios</b> .....	<b>14</b>
3.1 Premiers enseignements des scénarios.....	14
3.2 Comparaison qualitative des scénarios de consommation secteur par secteur .....	17
3.3 Comparaison qualitative des scénarios pour la séquestration carbone.....	20
3.4 Comparaison qualitative des scénarios de production d'énergie renouvelable filière par filière .....	21
3.5 Impacts des scénarios sur la qualité de l'air .....	27
3.6 Synthèse des scénarios .....	29
<b>4. La stratégie du territoire</b> .....	<b>33</b>
4.1 Trajectoire retenue .....	33
4.2 Déclinaison sur le volet énergétique .....	34
4.3 Trajectoire carbone.....	39
4.4 Trajectoire qualité de l'air.....	41
4.5 Ambitions d'adaptation au changement climatique .....	41
<b>5. Axes stratégiques du territoire</b> .....	<b>43</b>
5.1 Axe 1 : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements .....	43
5.2 Axe 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle.....	44
5.3 Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique .....	45
5.4 Axe 4 : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone .....	46
5.5 Axe 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies .....	46
5.6 Axe 6 : Se positionner comme un acteur clé des transitions à mener .....	47
<b>6. Bilan</b> .....	<b>48</b>

# 1. Préambule

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial constitue une obligation réglementaire (art.188 Loi TEPCV). Sa mise en place revient aux EPCI de + 20 000 habitants, affirmant ainsi leur rôle de chef de file sur la question de la Transition Énergétique et Environnementale, de même que leur capacité à agir à double titre :

- **Mobiliser l'ensemble des acteurs** à l'échelle de son périmètre d'actions, sur les enjeux liés à cette transition
- **Agir directement sur la réduction des GES** dans la mesure où près de 15% des GES sont directement liés à la décision des collectivités (déchets, bâtiments, distribution de l'énergie, éclairage public...). Cette capacité à agir peut atteindre 50% si l'on intègre les effets directs de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports (source : Réseau Action Climat).



Ainsi, le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de Bastia se doit d'être une démarche ambitieuse qui sera un soutien mais aussi une continuité aux différentes démarches déjà engagées comme le Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Plan Global de Déplacement (PGD) ou encore le Contrat d'Objectif Territorial (COT), pour ne citer qu'eux.



Les ambitions de transitions du territoire s'appuient alors sur 6 axes qui devront permettre de déployer la stratégie et les actions de la CAB sur l'ensemble des thématiques en lien avec la transition écologique du territoire.

- **Axe stratégique 1 : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements**
- **Axe stratégique 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle**
- **Axe stratégique 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique**
- **Axe stratégique 4 : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone**
- **Axe stratégique 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies**
- **Axe stratégique 6 : Se positionner comme un acteur clé des transitions à mener.**

## 2. Éléments d'introduction

### 2.1 Rappel des objectifs supra territoriaux – le contexte national

#### Emissions des gaz à effet de serre

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen terme : les budgets carbone déclinés par secteur d'activités sur des périodes de 4 ans. Son ambition est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Les décideurs publics, à l'échelle nationale, comme territoriale, doivent la prendre en compte.

	Objectif 2030	Objectif 2050
Transports	-31% / 2015	0 émission
Bâtiments	-53% / 2015	0 émission
Agriculture	- 20% / 2015	-46% / 2015
Industrie	-35% / 2015	-81%/2015

Figure 1 : Principaux objectifs de réduction des émissions de GES de la SNBC – Source : Ministère de l'écologie

Au niveau régional, l'objectif de baisse des émissions du SRCAE (2013) est de -89% en 2050 par rapport à 2008.

#### Consommations d'énergie finale

Les objectifs fixés par la France au niveau national par la LTECV et la Loi Energie Climat sont ambitieux en matière de réduction des consommations. La Loi Climat Energie fixe comme objectifs les valeurs suivantes :

- 2030 : -20% par rapport à 2012
- 2050 : -50% par rapport à 2012.

Au niveau régional, l'objectif de baisse des consommations d'énergies fixé dans le SRCAE (2013) est de -54% en 2050 par rapport à 2008.

#### Production d'énergie renouvelable

En matière de production d'énergie, plusieurs documents à l'échelle nationale et régionale fixent des ambitions diverses mais s'accordent sur le nécessaire développement des énergies renouvelables au côté du nucléaire pour couvrir les consommations énergétiques et sortir des énergies fossiles.

La Loi Climat Energie fixe l'objectif suivant :

- 2030 : 33% d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute.

Au niveau régional, le SRCAE fixe l'objectif de 100% d'énergie renouvelable à horizon 2050. Les PPE régionales s'inscrivent dans cet objectif.

### Adaptation au changement climatique

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) a pour objectif de préparer la France aux impacts du changement climatique en renforçant la résilience des territoires, des populations, et des écosystèmes. Il couvre un périmètre large incluant divers secteurs tels que la santé, l'agriculture, l'eau, les infrastructures, et la biodiversité. Le premier PNACC, publié en 2018, ambitionne de minimiser les risques climatiques en mettant en place des stratégies d'adaptation adaptées aux spécificités locales. Ces stratégies incluent la gestion des ressources en eau, la protection des côtes, l'adaptation des infrastructures, et le développement de solutions pour l'agriculture durable. Le plan vise également à sensibiliser et à mobiliser les acteurs publics, privés, et la société civile pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans toutes les politiques et pratiques.

Le projet de PNACC n°3 intégrera la trajectoire de réchauffement de référence, et devrait comporter 50 mesures sur :

- La protection des populations
- L'adaptation des territoires et la résilience des infrastructures et des services essentiels
- La résilience de l'économie
- La protection des milieux naturels et culturels.

La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) retenue pour le PNACC3 est :

- +2°C en 2030 en France métropolitaine (soit +1.5°C au niveau mondial\*)
- +2.7°C en 2050 en France métropolitaine (soit +2°C au niveau mondial\*)
- + 4°C en 2100 en France métropolitaine (soit +3°C au niveau mondial\*).

*\*par rapport aux températures moyennes préindustrielles.*

### Les émissions de polluants atmosphériques

Le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. C'est l'un des outils de déclinaison de la politique climat air énergie.

Il combine les différents outils de politique publique : réglementations sectorielles, mesures fiscales, incitations, actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs, action d'amélioration des connaissances. Il regroupe dans un document unique les orientations de l'État en faveur de la qualité de l'air sur le moyen et long terme dans de nombreux secteurs : industrie, transport, résidentiel-tertiaire et agriculture. Le PREPA est un plan d'action interministériel, il est suivi par le Conseil national de l'air au moins une fois par an et est révisé au moins tous les quatre ans.

Le PREPA est composé :

- D'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030
- D'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre.

Le décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixe les objectifs de réductions des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2020, 2025 et 2030 pour les cinq polluants visés (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub>, COVNM, PM<sub>2,5</sub>), conformément aux objectifs européens définis par la directive (UE) 2016/2284 sur la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques.

	ANNÉES 2020 à 2024	ANNÉES 2025 à 2029	À PARTIR DE 2030
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	- 55 %	- 66%	- 77%
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	- 50 %	- 60 %	- 69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	- 43 %	- 47 %	- 52 %
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	- 4 %	- 8 %	- 13 %
Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	- 27 %	- 42%	- 57%

Figure 2 : Objectifs de réduction des émissions fixés par le PREPA

L'arrêté du 8 décembre 2022 définit un nouveau plan d'actions pour le PREPA pour la période 2022-2025. Les actions prévues concernent principalement quatre secteurs : l'industrie, l'agriculture, le bâtiment (résidentiel et tertiaire) et les transports. Elles portent, entre autres, sur la mise en place des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), la réduction des émissions (d'au moins 20% en 2025, par rapport à 2010) dans les principaux aéroports, mais également la mise en œuvre des mesures de la loi Climat et résilience, en matière de rénovation des « passoires thermiques ».

## 2.2 Les principaux enseignements de la phase de diagnostic

La trajectoire d'émission de gaz à effet de serre du territoire tend à se stabiliser sur la période 2013-2019. Cette tendance devra être confirmée lors de la prochaine mise à disposition des données pour les années suivant 2019. Concernant les consommations d'énergie, une tendance à la hausse s'observe sur la période 2013-2019.

Les répartitions des émissions et des consommations d'énergie soulignent la nécessité de déployer en priorité des stratégies sur les secteurs des transports et du résidentiel afin de pouvoir agir de manière ambitieuse sur la trajectoire du territoire.

Sur le secteur résidentiel, le diagnostic a mis en avant des enjeux spécifiques par secteur géographique : du collectif en secteur classé dans le vieux Bastia, mais également du résidentiel dans les communes voisines.

Un autre secteur stratégique pour le territoire est les transports. Du fait du rayonnement de la CAB sur les territoires voisins et de l'offre de transport en commun encore limitée, les déplacements pendulaires en voiture représentent une part importante des déplacements. Cette situation de dépendance à la voiture individuelle est l'enjeu stratégique sectoriel clé sur lequel le territoire doit agir.

Sur le volet de la production d'énergie renouvelable, le principal enjeu consiste à organiser la sortie du gaz, prévue pour la décennie 2040. Cet horizon temporel impose d'interroger les moyens de substitution les plus pertinents à déployer pour couvrir les besoins en chaleur et eau

chaude sanitaire aujourd’hui couverts par le gaz. A cette fin, plusieurs études de faisabilités ont cherché à identifier des secteurs sur lesquels déployer les différentes filières potentielles et ont permis de mettre en lumière des gisements abondants et variés. L’enjeu réside dans la massification des solutions à déployer.

Sur ce volet se pose également la question des productions d’électricité renouvelable, aujourd’hui marginales sur le territoire au regard des consommations électriques. Des gisements importants ont été identifiés sur les filières photovoltaïques et éolien, qui doivent ensemble permettre au territoire de contribuer à l’atteinte d’un mix électrique 100% renouvelable à horizon 2050 à l’échelle régionale.

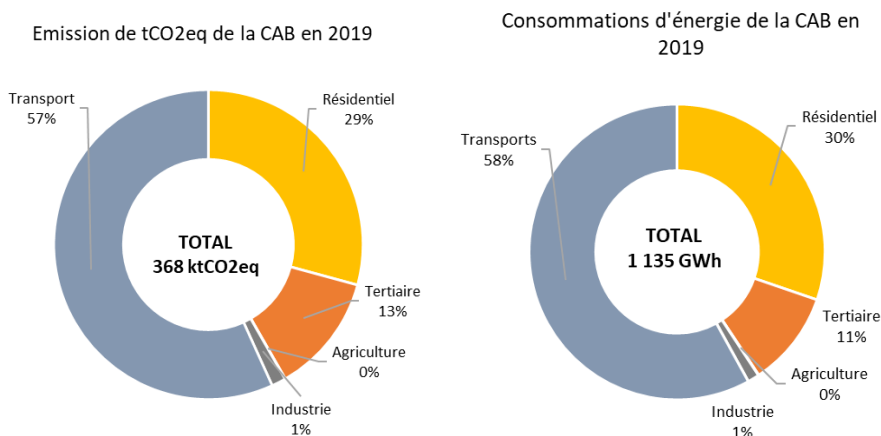
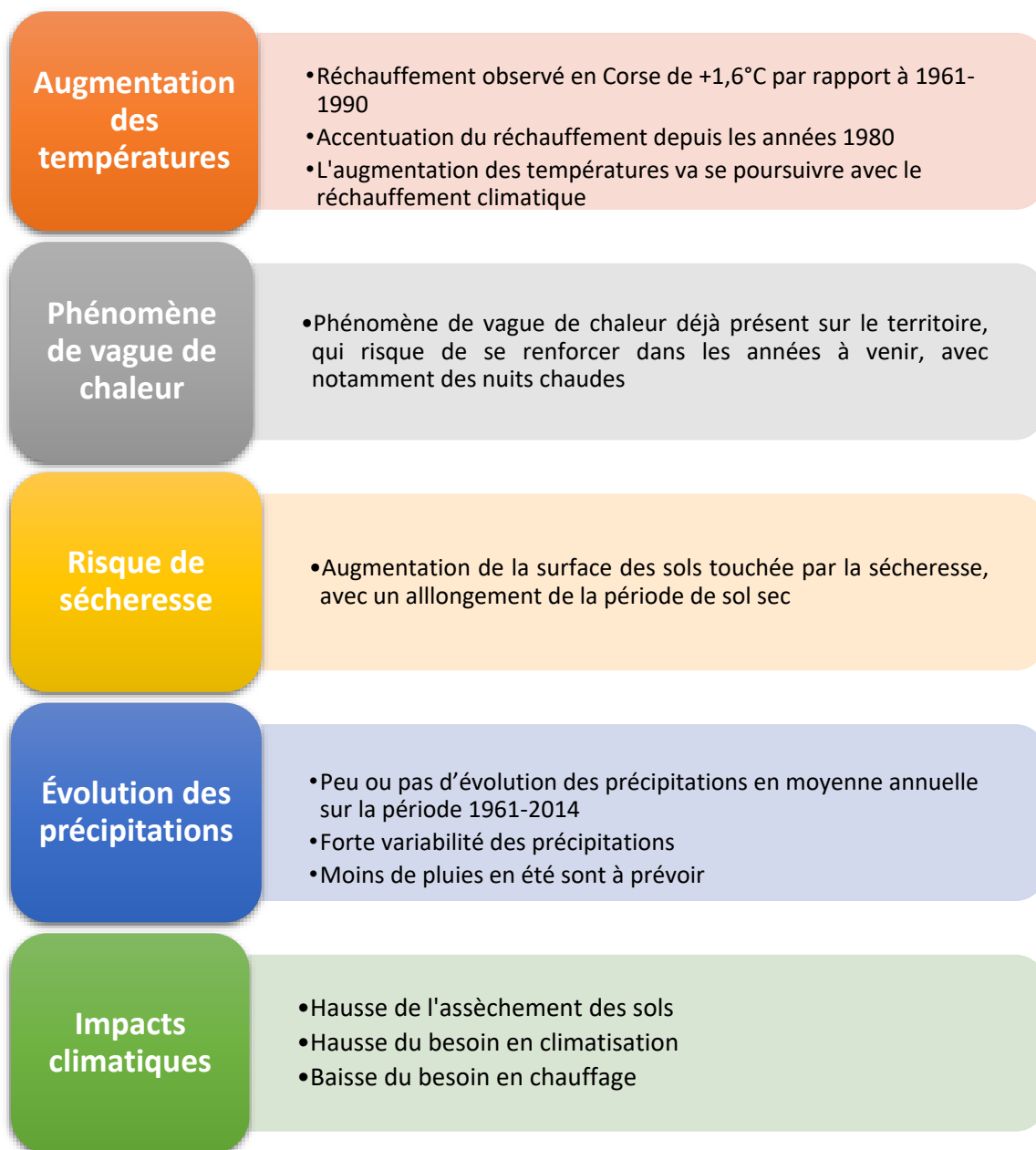


Figure 3 : Répartition sectorielle des émissions de Gaz à Effet de Serre (gauche) et des consommations d’énergie finale (droite) – source : AUE, retraitement Algoé

Lorsqu’il est question d’atténuation au changement climatique, il est également important d’évoquer la séquestration carbone. Sur le territoire de la CAB, ce sont les espaces boisés et forêts qui représentent les stocks et les flux de carbone les plus importants. En 2019, en mettant en parallèle les émissions de GES et le flux de séquestration annuel, il est constaté que 4% des émissions annuelles sont séquestrées dans les écosystèmes et les produits bois. La séquestration carbone n’est pas le principal levier à actionner lorsqu’il est question de « neutralité carbone », mais cela reste un enjeu, notamment au travers de la préservation des espaces naturels et semi-naturels.

Les données sur la qualité de l’air indiquent des seuils en deçà des valeurs limites réglementaires, néanmoins, les recommandations de l’OMS sont dépassées pour la majorité des polluants analysés. L’enjeu pour le territoire est de poursuivre les démarches d’amélioration de la qualité l’air qui seront notamment renforcées par les objectifs de substitution des énergies fossiles par les énergies renouvelables.

Enfin, en ce qui concerne l’adaptation au changement climatique, il s’agit tout d’abord d’analyser les évolutions probables du climat, qui sont recensées dans la figure ci-dessous :



Ensuite, une analyse est faite pour mettre en lumière l'exposition du territoire face aux risques naturels et aléas climatiques extrêmes. La synthèse de cette analyse se trouve dans le tableau ci-dessous :

Aléa climatique / Risque Naturel	Sensibilité du territoire	Niveau d'exposition	Vulnérabilité	Secteurs exposés
Inondation	Forte	Moyenne (plusieurs PPRi en place)	Forte	Population / Activités économiques / Qualité des eaux / Biodiversité
Submersion	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Population / Activités économiques / Qualité des eaux / Biodiversité
Erosion côtière	Moyenne (forte en zone restreinte)	Moyenne	Moyenne	Population / Activités économiques / Biodiversité
Feux de forêts	Forte	Moyenne	Forte	Biodiversité / Tourisme / Population
Mouvement de terrain	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Logements / Infrastructures / Entreprises
Retrait-gonflement des argiles	Faible	Faible	Faible	Logements / Infrastructures
Tempêtes	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Biodiversité / Tourisme / Santé / Forêts
Canicules	Forte	Forte	Forte	Population / Activités économiques / Biodiversité
Séisme	Faible	Faible	Faible	Logements / Infrastructures

Enfin, l'analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique se concentre sur un ensemble de domaines susceptibles d'être impactés par les effets du changement climatique. Il s'agit de croiser l'évolution probable du climat et l'exposition du territoire face aux risques naturels et aux aléas climatiques extrêmes avec l'état actuel des différents domaines.

En synthèse, la santé et la qualité de vie des habitants, la biodiversité et la ressource en eau sont les secteurs les plus vulnérables, viennent ensuite l'impact sur les activités économiques (tourisme, agriculture notamment), les infrastructures et le tissu urbain et les transports.

## 2.3 Méthodologie d'élaboration des scénarios

Le travail de scénarisation mené sur le territoire de l'Agglomération de Bastia s'est mené en parallèle du schéma directeur des énergies. Ainsi, en s'appuyant sur son schéma directeur, la CAB a élaboré un scénario énergétique ambitieux qui s'est structuré autour des étapes suivantes :

- Travail de diagnostic énergétique mené dans le cadre du schéma directeur (travail mené par Artélia), qui a permis de mettre en évidence les gisements mobilisables, que cela soit en matière de la maîtrise de la demande d'énergie et de la production d'énergie

renouvelable. Ainsi, une trajectoire maximaliste de baisse des consommations a pu être formalisée pour initier le travail de mise en récit de la trajectoire du territoire

- Ce travail de diagnostic a été partagé lors d'un COPIL en mars 2025, suivi d'un atelier avec les partenaires. Ces temps ont permis un premier travail de consolidation d'un jeu d'hypothèses jugées réalistes, ce qui a mené à l'élaboration d'un premier scénario pour le territoire permettant d'intégrer les avis des partenaires. Ce scénario, « scénario 2050 », a été construit en s'appuyant également sur l'analyse des enjeux du territoire et la mobilisation des travaux prospectifs de l'Ademe Transition(s) 2050.

Ainsi, le travail d'élaboration de la stratégie s'est construit sur 3 piliers :

- Premier pilier : un scénario « potentiel 2050 » qui vise à proposer une vision maximaliste des objectifs sectoriels qu'il serait techniquement envisageable d'atteindre;
- Second pilier : un scénario « tendanciel 2050 » qui vise à illustrer la marche à franchir en termes de dynamiques sectorielles pour s'inscrire dans une trajectoire ambitieuse et mettre en avant la nécessité d'engager des évolutions dans les politiques publiques;
- Troisième pilier : un scénario « scénario 2050 » qui cherche à proposer une vision ambitieuse, ancrée sur les capacités du territoire et ses besoins.

LA SOCIÉTÉ EN 2050



S1 GÉNÉRATION FRUGALE



S2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES

MODES DE VIE		ÉCONOMIE			
Société	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recherche de sens</li> <li>Frugalité choisie mais aussi contrainte</li> <li>Préférence pour le local</li> <li>Nature sanctuarisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution soutenable des modes de vie</li> <li>Économie du partage</li> <li>Équité</li> <li>Préservation de la nature inscrite dans le droit</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Division par 3 de la consommation de viande</li> <li>Part du bio : 70 %</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Division par 2 de la consommation de viande</li> <li>Part du bio : 50 %</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénovation massive et rapide</li> <li>Limitation forte de la construction neuve (transformation de logements vacants et résidences secondaires en résidences principales)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénovation massive, évolutions graduelles mais profondes des modes de vie (cohabitation plus développée et adaptation de la taille des logements à celle des ménages)</li> </ul>	
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction forte de la mobilité</li> <li>Réduction d'un tiers des km parcourus par personne</li> <li>La moitié des trajets à pied ou à vélo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilité maîtrisée</li> <li>- 17 % de km parcourus par personne</li> <li>Près de la moitié des trajets à pied ou à vélo</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Innovation autant organisationnelle que technique</li> <li>Règne des low-tech, réutilisation et réparation</li> <li>Numérique collaboratif</li> <li>Consommation des data centers stable grâce à la stabilisation des flux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement massif (efficacité énergétique, EnR et infrastructures)</li> <li>Numérique au service du développement territorial</li> <li>Consommation des data centers stable grâce à la stabilisation des flux</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décision locale, faible coopération internationale</li> <li>Réglementation, interdiction et rationnement via des quotas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance partagée</li> <li>Fiscalité environnementale et redistribution</li> <li>Décisions nationales et coopération européenne</li> </ul>			
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle important du territoire pour les ressources et l'action</li> <li>« Démétropolisation » en faveur des villes moyennes et des zones rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconquête démographique des villes moyennes</li> <li>Coopération entre territoires</li> <li>Planification énergétique territoriale et politiques foncières</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveaux indicateurs de prospérité (écarts de revenus, qualité de la vie...)</li> <li>Commerce international contracté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Croissance qualitative, « réindustrialisation » de secteurs clés en lien avec territoires</li> <li>Commerce international régulé</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production au plus près des besoins</li> <li>70 % de l'acier, mais aussi de l'aluminium, du verre, du papier-carton et des plastiques viennent du recyclage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production en valeur plutôt qu'en volume</li> <li>Dynamisme des marchés locaux</li> <li>80 % de l'acier, mais aussi de l'aluminium, du verre, du papier-carton et des plastiques viennent du recyclage</li> </ul>			
Mobilité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Démétropolisation » en faveur des villes moyennes et des zones rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconquête démographique des villes moyennes</li> <li>Coopération entre territoires</li> <li>Planification énergétique territoriale et politiques foncières</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technique</li> <li>Rapport au progrès, numérique, R&amp;D</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement massif (efficacité énergétique, EnR et infrastructures)</li> <li>Numérique au service du développement territorial</li> <li>Consommation des data centers stable grâce à la stabilisation des flux</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance</li> <li>Échelles de décision, coopération internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance partagée</li> <li>Fiscalité environnementale et redistribution</li> <li>Décisions nationales et coopération européenne</li> </ul>			
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Démétropolisation » en faveur des villes moyennes et des zones rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconquête démographique des villes moyennes</li> <li>Coopération entre territoires</li> <li>Planification énergétique territoriale et politiques foncières</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technique</li> <li>Rapport au progrès, numérique, R&amp;D</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement massif (efficacité énergétique, EnR et infrastructures)</li> <li>Numérique au service du développement territorial</li> <li>Consommation des data centers stable grâce à la stabilisation des flux</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance</li> <li>Échelles de décision, coopération internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance partagée</li> <li>Fiscalité environnementale et redistribution</li> <li>Décisions nationales et coopération européenne</li> </ul>			
Macro-économie	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Démétropolisation » en faveur des villes moyennes et des zones rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconquête démographique des villes moyennes</li> <li>Coopération entre territoires</li> <li>Planification énergétique territoriale et politiques foncières</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technique</li> <li>Rapport au progrès, numérique, R&amp;D</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement massif (efficacité énergétique, EnR et infrastructures)</li> <li>Numérique au service du développement territorial</li> <li>Consommation des data centers stable grâce à la stabilisation des flux</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance</li> <li>Échelles de décision, coopération internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance partagée</li> <li>Fiscalité environnementale et redistribution</li> <li>Décisions nationales et coopération européenne</li> </ul>			
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Démétropolisation » en faveur des villes moyennes et des zones rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconquête démographique des villes moyennes</li> <li>Coopération entre territoires</li> <li>Planification énergétique territoriale et politiques foncières</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technique</li> <li>Rapport au progrès, numérique, R&amp;D</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement massif (efficacité énergétique, EnR et infrastructures)</li> <li>Numérique au service du développement territorial</li> <li>Consommation des data centers stable grâce à la stabilisation des flux</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance</li> <li>Échelles de décision, coopération internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance partagée</li> <li>Fiscalité environnementale et redistribution</li> <li>Décisions nationales et coopération européenne</li> </ul>			

Figure 4 : Extrait du rapport Transitions 2050 de l'Ademe illustrant les scénarios S1 et S2

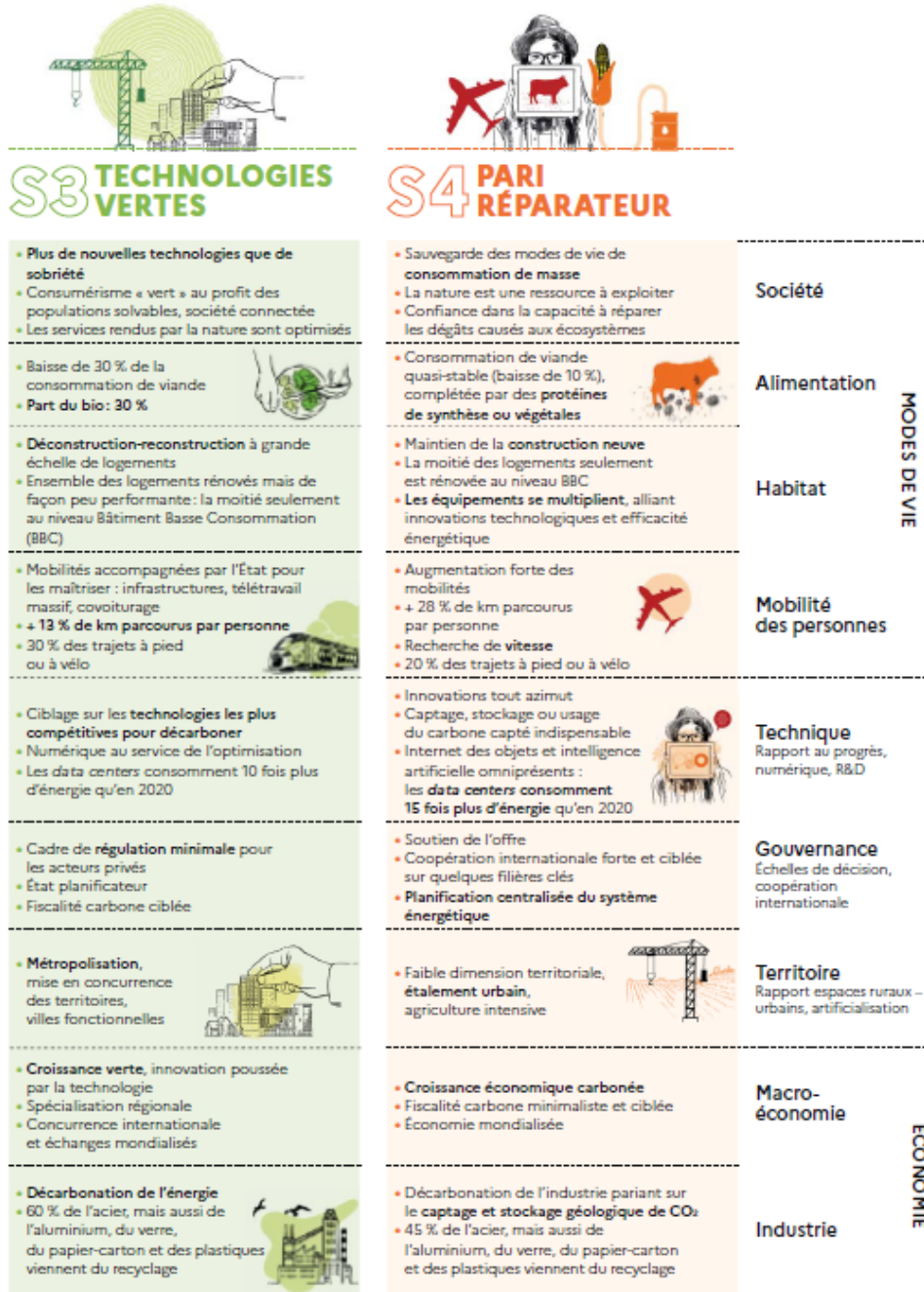


Figure 5 : Extrait du rapport Transitions 2050 de l'Ademe illustrant les scénarios S3 et S4

En ce qui concerne le travail de stratégie sur les sujets liés à l'adaptation au changement climatique, il n'a pas fait l'objet d'un atelier dédié. Le travail a été fait au long cours en travaillant avec les différents services et partenaires au travers de deux séries d'ateliers en janvier 2025 et avril 2025. Ce travail a été complété par les travaux menés dans le cadre du SDE.

## 3. Présentation des scénarios

### 3.1 Premiers enseignements des scénarios

#### Précaution d'interprétation :

1. Dans le cadre de la démarche, les trajectoires possibles du secteur maritime n'ont pas été analysées. La présente démarche a considéré une trajectoire constante de ce secteur, que cela soit sur le volet consommation d'énergie et émissions des gaz à effet de serre
2. Les données de production d'énergies renouvelables en 2019 ne sont disponibles que pour le bois énergie, et de manière indirecte sur le photovoltaïque. Les données de production des pompes à chaleur existantes sont, par conséquent, inconnues en 2019. La photographie des productions est donc partielle et ne permet pas de quantifier la marche à franchir par scénario
3. Le potentiel de développement des énergies renouvelables ne doit pas être interprété comme un objectif atteignable, voire souhaitable, il permet de positionner le scénario vis-à-vis d'un gisement théorique
4. Les scénarios présentés intègrent les hypothèses démographiques présentées dans le diagnostic.

Le tableau ci-dessous résume les valeurs cibles globales par scénarios en 2050 :

Tableau 1 : Comparaison des scénarios

	Potentiel 2050	Tendanciel	Scénario 2050
Variation de GES par rapport à 2019	-82%	-52%	-74%
Variation de la consommation d'énergie par rapport à 2019	-48%	-9%	-39%
Taux de couverture ENR d'ENR	209%	22%	62%
Variation des flux de séquestration carbone annuels par rapport à 2019	+32%	-9%	+20%

Le scénario « tendanciel 2050 » met en avant qu'une stratégie au fil de l'eau, du maintien d'un certain « status quo », ne permet ni d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables ni d'agir de manière significative sur les courbes de consommation. Il apparaît même néfaste du point de vue de la séquestration carbone puisque l'artificialisation des sols n'est pas suffisamment ralentie. Néanmoins, les projections d'électrification des usages, devraient permettre, même dans ce scénario, d'agir sur les émissions du secteur. Cela sera d'autant plus

marqué lorsque le changement de combustible des centrales thermoélectriques corses aura été réalisé (car il permettra de baisser le facteur d'émission global du mix électrique corse).

Le « scénario 2050 » propose une voie intermédiaire, entre une ambition très haute de baisse de consommation impliquant le déploiement de la sobriété en plus de mesures d'efficacité dans l'ensemble des secteurs. Point de divergence central avec un scénario tendanciel n'arrivant pas à agir de manière significative sur le levier de la sobriété. Ce « scénario 2050 », permet également une action significative sur l'artificialisation des sols (respect de la loi ZAN) ainsi que sur le secteur agricole et la biodiversité ce qui implique un accroissement de la séquestration carbone.

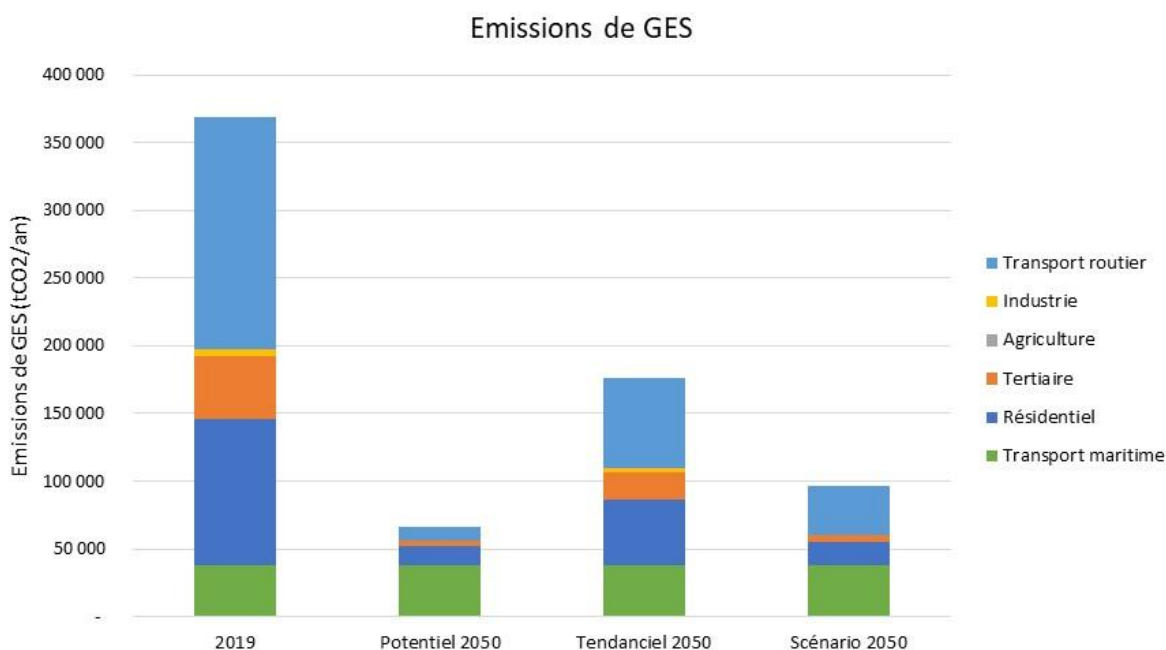


Figure 6 : Evolution de émissions de gaz à effet de serre selon les scénarios – sources : AUE, Ademe, traitement Algoé

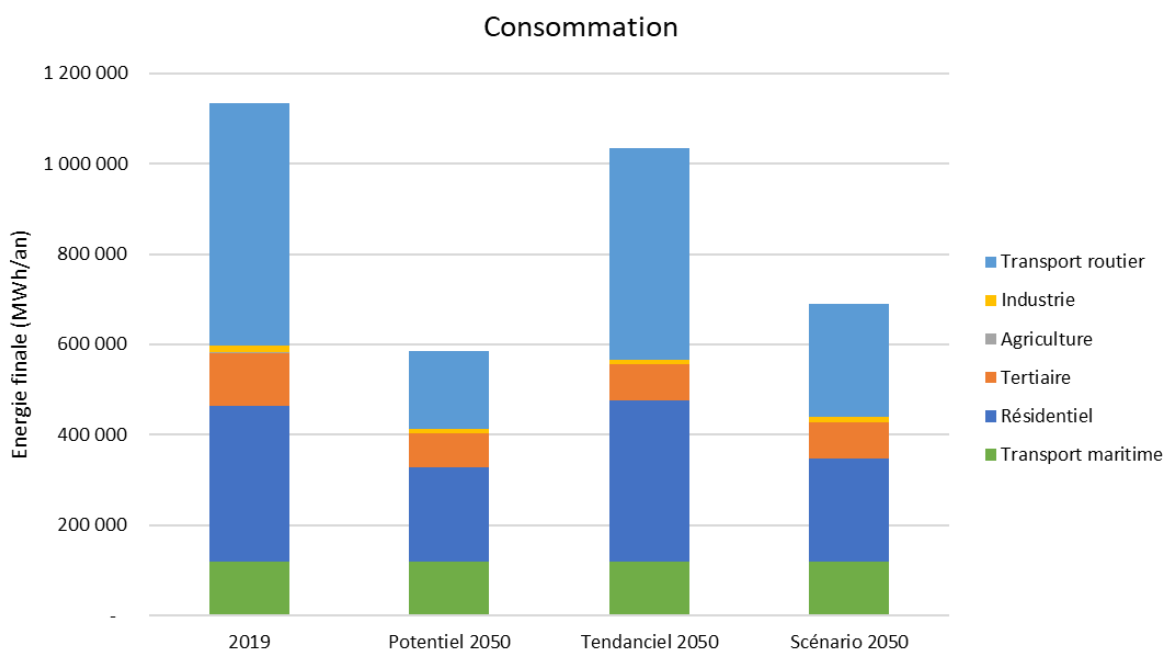


Figure 7 :: Evolution des consommations d'énergie finale selon les scénarios – sources : AUE, Ademe, traitement Algoé

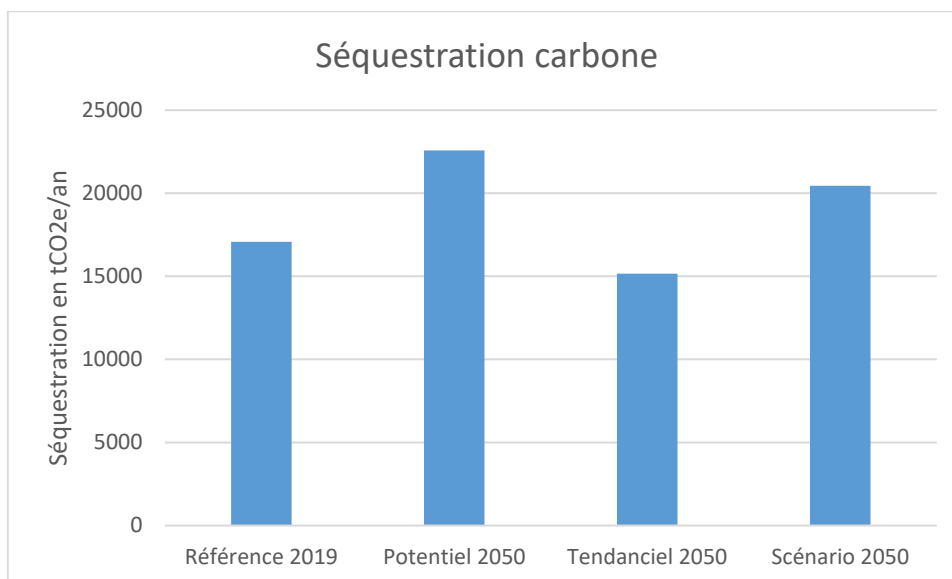


Figure 8 : Evolution de la séquestration carbone selon les scénarios – Source : Aldo, ADEME, Albea

L'interprétation des scénarios en matière de production d'énergie renouvelable doit se faire en faisant la distinction entre les filières électriques, thermiques et gaz. En effet, sur la question de la chaleur/froid, les objectifs de développement ne doivent pas excéder les besoins du territoire. Autrement dit, le potentiel de développement est contraint par la capacité du territoire à consommer sa propre production. En matière de production d'électricité, la présence des réseaux permet plus de flexibilité dans l'adéquation entre les besoins de consommation et les sites de production.

Le « scénario 2050 » vise à déployer un mix énergétique diversifié, impliquant le développement de filières aujourd'hui absentes du territoire. Ce qui n'est pas le cas du scénario « tendanciel 2050 », qui lui cherche à poursuivre le développement de filières « connues ». Il faut noter, que la stratégie de diversification mise en avant par le « scénario 2050 » permet d'atteindre un niveau de production supérieur. Dans cette perspective plus volontariste, et pour répondre aux objectifs de sortie du gaz, le « scénario 2050 » mise sur un développement de filières thermiques nouvelles, afin de proposer des alternatives aux solutions « classiques » de type PAC aérothermiques.

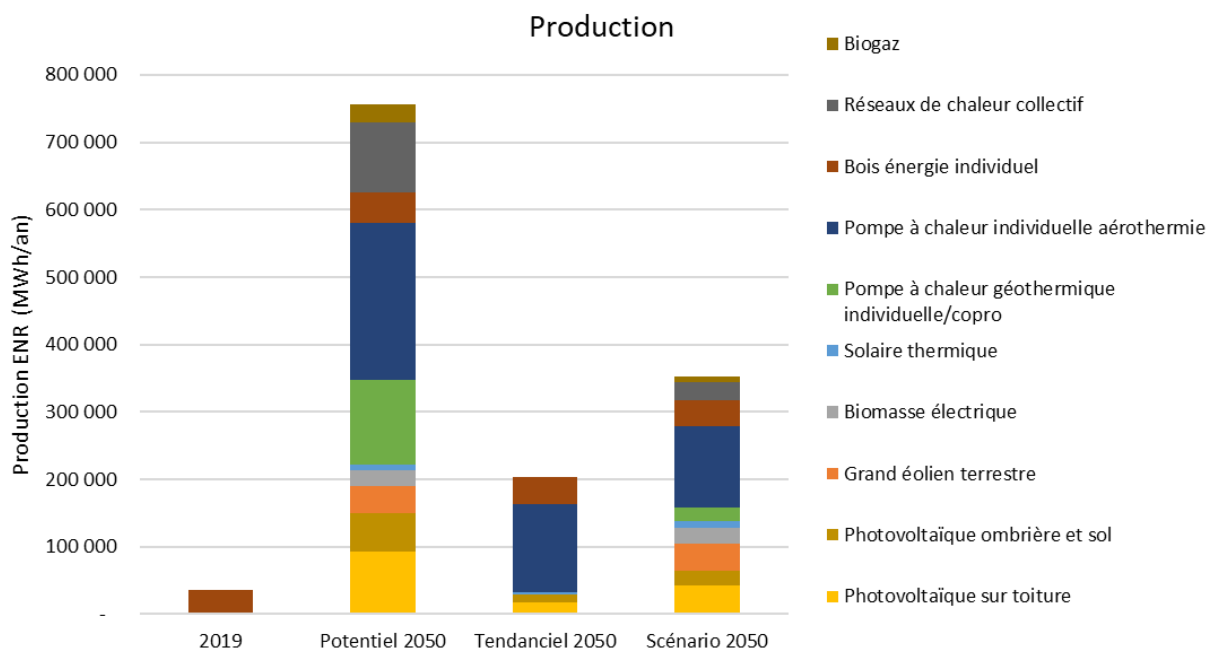


Figure 9 : Evolution des productions d'énergie renouvelable selon les scénarios – sources : AUE, Ademe, traitement Algoé

## 3.2 Comparaison qualitative des scénarios de consommation secteur par secteur

Cette section vise à comparer les implications structurantes et partis pris des scénarios « tendancierel 2050 », « scénario 2050 » et « potentiel 2050 » sur le volet consommation d'énergie. Cette analyse qualitative permet de mettre en avant les implications structurantes des orientations possibles, voire du scénario qui sera retenu pour être la trajectoire de référence du territoire.

### ➔ Secteur résidentiel :

Dans le secteur résidentiel, la sortie des énergies fossiles est un objectif partagé par les scénarios « potentiel 2050 » et « scénario 2050 ». La différence fondamentale réside dans le niveau d'ambition en matière de rénovation et de sobriété.

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendancierel 2050</b>	L'augmentation de la population et les difficultés liées aux nombreux bâtis anciens sont des paramètres clés qui impactent à la hausse les consommations énergétiques du secteur résidentiel et contraignent la capacité d'action du territoire.	Le nombre de rénovation de logement par an stagne et les enjeux de précarité énergétique (hiver et été) peinent à être adressés.	
<b>Scénario 2050</b>	Le territoire déploie un cadre réglementaire exigeant permettant d'encadrer les performances énergétiques des constructions neuves et mener des actions de sobriété pour permettre de limiter l'impact de	L'enjeu est de mener de manière simultanée les rénovations avec les démarches de sortie du gaz et fioul. De ce fait, des résultats importants sont attendus dès l'échéance de sortie du	Gain énergétique de 35% en moyenne par action de rénovation



	l'augmentation de population sur la consommation du secteur. Un optimum technico-économique de gain de l'ordre de 35% par rénovation est visé avec l'objectif d'agir sur l'ensemble du parc.	gaz, à savoir début des années 2040. Un enjeu fort de capacité des filières à suivre les objectifs est identifié.	
<b>Potentiel max</b>	Un changement de comportement et une évolution des usages permettent d'activer pleinement les leviers de sobriété. Des logiques de mutualisation se mettent en place pour s'inscrire dans une économie de la fonctionnalité et non d'usage. Couplé à un effort de rénovation massif le secteur mobilise l'ensemble de son potentiel sur ce secteur. L'objectif de gain énergétique est nettement supérieur avec l'ambition de rénover les ¾ du parc au niveau BBC.	Les objectifs de rénovation sont extrêmement ambitieux, ce qui pose à la fois un enjeu de capacité de la filière et un enjeu financier pour accompagner la transformation du parc.	Les ¾ du parc au niveau BBC

### ➔ Secteur tertiaire :

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendancier</b>	Le développement économique se fait sans ambition forte en matière de maîtrise de l'énergie et la surface de bureau croît plus vite que la population.	La collectivité ne cherche pas particulièrement/ou n'arrive pas à accompagner spécifiquement les acteurs économiques dans leurs transitions.	
<b>Scénario 2050</b>	L'effort se porte principalement sur le grand tertiaire (sup 1000m <sup>2</sup> ). Le décret tertiaire incite le secteur à baisser ses consommations. Sur le petit tertiaire, le territoire cherche à accompagner mais n'y concentre pas son action.	L'ensemble du parc tertiaire soumis au décret tertiaire se met en conformité.	
<b>Potentiel max</b>	Développement de l'activité tertiaire mais une baisse de la surface de bureau par personne s'opère. On observe une intensité d'usage des bureaux, avec des usages qui se diversifient, ce qui permet, en complément des actions de rénovation, un gain significatif sur ce secteur.	La collectivité cherche à développer plus de multifonctionnalité en incitant la diversification des fonctions des bâtiments. Cela participe à une stratégie plus globale de maintien d'une plus grande proximité de service sur le territoire.	



## ➔ Secteur du transport routier :

Les scénarios « scénarios 2050 » et « potentiel max » sont amenés à mobiliser les mêmes leviers avec des objectifs stratégiques qui peuvent varier. Le dernier va chercher à réduire le besoin en déplacement quand le premier va principalement chercher à influencer le mode de transport.

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendanciel</b>	<p>Augmentation des km parcourus par personne et recours toujours plus important à la voiture individuelle. Les gains se font principalement via une plus grande efficacité énergétique notamment grâce à l'électrification des véhicules. La part modale de la voiture varie peu.</p> <p>Du fait de l'augmentation de la population le transport de marchandise augmente bien que les bien consommés par personne tendent à se stabiliser, voire diminuer.</p>	<p>Pour agir sur les consommations et les émissions de gaz à effet de serre le territoire s'appuie essentiellement sur l'électrification.</p>	<p>Les parts modales du vélo et de la marche sont stables</p>
<b>Scénario 2050</b>	<p>Une stratégie de sobriété est mise à place sur le territoire afin d'atteindre l'ensemble des cibles prioritaires (ex : entreprises, administrations, etc.)</p> <p>Le covoiturage est mis en place mais son gisement n'est pas totalement mobilisé du fait de freins culturels importants.</p> <p>Le territoire accompagne le développement de nouvelles infrastructures pour faciliter l'émergence des alternatives à la voiture individuelle.</p> <p>En 2050, le territoire a pleinement pris la direction de l'électrification et a largement fait évoluer ses parts modales.</p>	<p>Le territoire doit mobiliser l'ensemble des leviers : changement de comportement, infrastructure et décarbonation des sources d'énergie.</p> <p>De plus, le développement d'une stratégie de mobilité à l'échelle du bassin de vie doit être mise en place pour mieux traiter la question des flux pendulaires.</p>	<p>Les parts modales du vélo et de la marche sont d'environ 50%</p>
<b>Potentiel max</b>	<p>La démobilité et la proximité deviennent des objectifs à poursuivre.</p> <p>Une baisse des km parcourus s'observe (tous modes confondus) et l'évolution des parts modales vers la marche et le vélo devient structurante. Le co-voiturage se développe largement. Néanmoins, du fait de l'attractivité économique du territoire, une grande partie des flux restent associés à des déplacements depuis l'extérieur qui implique une</p>	<p>Idem « scénario 2050 ».</p> <p>De plus, le territoire doit mobiliser les leviers d'aménagement du territoire pour agir sur la longueur des déplacements.</p>	<p>Les parts modales du vélo et de la marche sont supérieures à 50%</p>

coopération à l'échelle du bassin de vie.

### ➔ Secteur agricole :

La place du secteur agricole dans les consommations et les émissions du territoire est marginale. Ainsi, avant d'être énergétiques les enjeux attirent davantage à sa capacité à s'adapter au changement climatique et à se tourner vers une agriculture au service de son marché intérieur, notamment dans un objectif de relocalisation et de raccourcissement des chaînes logistiques.

### ➔ Secteur industriel :

Le secteur industriel étant peu significatif dans les consommations et émissions du territoire, les enjeux sont communs aux scénarios « scénario 2050 » et « Potentiel max ». L'objectif pour le territoire est d'arriver à accompagner les acteurs industriels présents dans la baisse de leurs contributions, de faciliter les réorientations/reconversions d'activités vers les besoins du territoire et enfin de permettre l'installation de nouvelles activités susceptibles de concourir aux objectifs du territoire. L'enjeu est tout d'abord dans une décarbonation avant d'être dans une baisse des consommations.

## 3.3 Comparaison qualitative des scénarios pour la séquestration carbone

Cette section vise à comparer les implications structurantes et partis pris des scénarios « tendanciel 2050 », « scénario 2050 » et « potentiel 2050 » sur le volet carbone. Cette analyse qualitative permet de mettre en avant les implications structurantes des orientations possibles, voire du scénario qui sera retenu pour être la trajectoire de référence du territoire.

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendanciel</b>	<p>La consommation d'espace reste importante sur la période 2025-2035 pour réduire ensuite plus fortement sur la période 2035-2050.</p> <p>La nature et les espaces agricoles sont vus comme une ressource à mobiliser.</p> <p>La forêt est donc exploitée pour être valorisée (bois énergie et bois d'œuvre) et sa surface diminue (artificialisation).</p> <p>L'agriculture reste similaire à ce qu'elle est en 2019, sauf que la SAU diminue (artificialisation).</p>	<p>La CAB et les communes réduisent leurs consommations d'espace mais ne rentrent pas dans la trajectoire imposée par la loi ZAN.</p> <p>Pas de changement de pratiques agricoles, ni d'actions en faveur d'une meilleure gestion forestière</p>	<p>Baisse de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• -20% entre 2025 et 2035 par rapport à la période 2015-2020</li> <li>• -80% entre 2035 et 2050 par rapport à la période 2015-2020</li> </ul>
<b>Scénario 2050</b>	<p>La loi ZAN est respectée.</p> <p>Un changement important des pratiques agricoles, qui se tournent vers l'agroécologie, la diminution de l'utilisation</p>	<p>La CAB et les communes s'entendent sur une trajectoire ZAN qui respecte les critères et échéances imposés par la loi.</p>	<p>Baisse de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• -50% entre 2025 et 2035</li> </ul>



	<p>d'intrant, l'agroforesterie ... est observé. Les espaces urbanisés sont végétalisés.</p>	<p>La CAB s'engage, avec les acteurs concernés, à des changements de pratiques agricoles et de gestion forestière. Des actions de végétalisation des espaces publics sont engagées, ce qui implique un engagement des communes sur le sujet et notamment de la ville de Bastia.</p>	<p>par rapport à la période 2015-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ZAN entre 2035-2050</li> </ul> <p>La moitié de la SAU voit les pratiques être modifiées Une part importante (30-50%) des espaces boisés et de forêts avec des meilleures pratiques de gestion.</p>
<b>Potentiel max</b>	<p>L'artificialisation des sols revient tout d'abord à un niveau proche de la période 2006/2012 sur la période 2019/2035, et qui se fait uniquement sur les terres agricoles (préservation des espaces forestiers). Ensuite, sur la période 2036/2050, il n'y a plus d'artificialisation nette sur le territoire. Un changement radical des pratiques agricoles, qui se tournent vers l'agroécologie, la diminution de l'utilisation d'intrant, l'agroforesterie ... Les espaces urbanisés sont végétalisés de façon extrêmement importante.</p>	<p>Travailler de concert avec les communes pour réduire la consommation d'espace et engager des actions de végétalisation. Un changement profond dans les pratiques agricoles et les pratiques de gestion des espaces boisés et forêts qui implique un travail fort avec les acteurs de ces deux filières.</p>	<p>Baisse de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• -80% entre 2025 et 2035 par rapport à la période 2015-2020</li> <li>• ZAN entre 2035-2050</li> </ul> <p>100% de la SAU voit les pratiques être modifiées Quasi-totalité des espaces boisés et de forêts avec des meilleures pratiques de gestion.</p>

### 3.4 Comparaison qualitative des scénarios de production d'énergie renouvelable filière par filière

Dans cette section sont comparés les orientations/enjeux stratégiques associés aux scénarios « scénario 2050 » et « tendanciel » en matière de production d'énergie. En effet, les potentiels maximums mobilisables représentant une limite théorique ces derniers ne rentrent pas dans l'analyse comparative.

#### ➔ Les filières de chaleur/froid renouvelable

Le potentiel de développement de chaleur/froid renouvelable est estimé sur la base des consommations d'énergies fossiles (fioul et gaz) dans les secteurs résidentiel et tertiaire et sur

l'objectif de baisse des consommations. L'objectif de développement de chaleur renouvelable devant tout d'abord permettre de décarboner les usages et ne pouvant excéder les besoins du territoire en 2050.

La chaleur est fléchée comme l'enjeu prioritaire du territoire, et cela dès à présent jusqu'au début des années 2040 (période de sortie définitive du gaz) qui impose un besoin de développement de solutions de substitution important. Ce calendrier implique également de s'assurer de la capacité des filières déjà présentes, et à structurer, à répondre aux besoins de chaleur renouvelable dans les prochaines années.

### Zoom sur le bois-énergie individuel

Au regard des capacités actuelles de la filière, de la pression croissante du changement climatique sur la ressource en bois et des difficultés d'accès pour les exploitants forestiers, les scénarios prévoient une augmentation modérée des sollicitations sur cette ressource. L'enjeu est en priorité à l'optimisation de son usage.

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendanciel</b>	Augmentation de la consommation en bois énergie portée par les systèmes individuels. Cette dynamique, non encadrée par la collectivité, est principalement le fruit des changements des systèmes de chauffage gaz induits par la sortie de la DSP.	L'enjeu est de s'assurer de la capacité de la filière à répondre à la demande de manière durable.	+ 8 GWh
<b>Scénario 2050</b>	Développement limité de la consommation de bois énergie du fait d'une filière qui peine à se structurer et à des priorités mises sur son rôle de puit de carbone. Le potentiel de développement de la biomasse est atteint à 2040 et permet d'augmenter le nombre de foyers alimentés en offrant une réponse aux problématiques de sortie du gaz.	La collectivité accompagne les particuliers dans l'installation de systèmes performants tout en veillant à ne pas encourager ce type de système dans les zones trop urbanisées. En parallèle, la filière forestière assure un approvisionnement durable du territoire.	+6 GWh

### Zoom sur le solaire thermique

Les données de 2019 ne renseignent pas sur le niveau de production sur le territoire.

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendanciel</b>	La dynamique actuelle n'est pas connue. Ce scénario ne prévoit pas de rupture par rapport aux tendances actuelles qui présentent un potentiel largement sous-exploité (source : AUE).		-
<b>Scénario 2050</b>	Le potentiel de développement du solaire thermique est largement	Pour atteindre les objectifs la filière va devoir être en	-



	<p>mobilisé pour couvrir les besoins en eau chaude sanitaire et certains besoins de chauffage.</p> <p>Le solaire thermique se développe largement sur la période 2030-2040 suite à l'effort de structuration que mène la filière. Le facteur limitant est sa capacité.</p>	<p>capacité d'absorber un grand nombre de projets, en particulier sur la période 2030-2040.</p> <p>Le territoire devra veiller, si nécessaire, à faire évoluer les documents d'urbanisme afin de faciliter son développement.</p>	
--	--	---	--

### Zoom sur les PAC aérothermiques

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendanciel</b>	La dynamique actuelle n'est pas connue. Ce scénario prévoit néanmoins une large mobilisation de cette filière, car peu difficile à mettre en place techniquement et permettant également d'améliorer le confort d'été.	Enjeu d'encadrement du développement, notamment dans les secteurs classés, pour éviter une dégradation visuelle des sites sensibles.	-
<b>Scénario 2050</b>	Les PAC aérothermiques sont majoritairement déployées en solution de remplacement pour des maisons individuelles ou en remplacement des chauffages gaz (en anticipation de la sortie du gaz).	Pour atteindre les objectifs la filière va devoir être en capacité d'absorber un grand nombre de projets, en particulier sur la période 2030-2040.	56% des besoins en chaleur en 2050

### Zoom sur la géothermie (PAC géothermique)

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendanciel</b>	Du fait d'absence de filière sur le territoire, aucun projet ne voit le jour du fait de l'absence de volonté d'accompagner sa structuration.		-
<b>Scénario 2050</b>	Des projets ponctuels, principalement liés à des bâtiments tertiaires ou du grand collectif émergent en remplacement du gaz ou du fioul.	La collectivité doit accompagner l'émergence de la filière dans les prochaines années pour qu'elle ait la capacité de proposer des solutions à la sortie du gaz (ex : apporter de la visibilité au travers de la commande publique). Ce travail doit être mené à l'échelle régionale.	-

### Zoom sur les réseaux de chaleur/froid

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendanciel</b>	Du fait des contraintes de développement, aucun projet n'est prévu (notamment du fait des risques d'amiante environnemental)		-
<b>Scénario 2050</b>	La sortie du gaz implique un développement des principaux projets au plus tard en 2040.	La collectivité doit jouer un rôle de dérisquage et de coordination pour permettre	-

	<p>Du fait de la présence d'amiante environnemental et des risques de surcoûts associés, le développement d'infrastructures collectives se fera de manière limitée et localisée dans les secteurs peu risqués.</p> <p>De plus, les difficultés à définir un calendrier lisible de sortie du gaz nuisent à la structuration de projets collectifs, qui nécessitent une mobilisation coordonnée de plusieurs acteurs.</p> <p>Ces réseaux devront principalement être alimentés par la géothermie ou la thalassothermie.</p>	<p>un déploiement des réseaux de chaleur dans les secteurs géographiques pertinents dans un calendrier cohérent avec la sortie du gaz.</p>	
--	---	--	--

### ➔ Les filières électriques renouvelables

Trois filières de production d'électricité renouvelable sont identifiées sur le territoire : le photovoltaïque, l'éolien terrestre et la biomasse.

**Rappel** : la consommation d'électricité en 2019 du territoire était de l'ordre de 281 GWh répartie par secteurs selon le graphique ci-dessous.

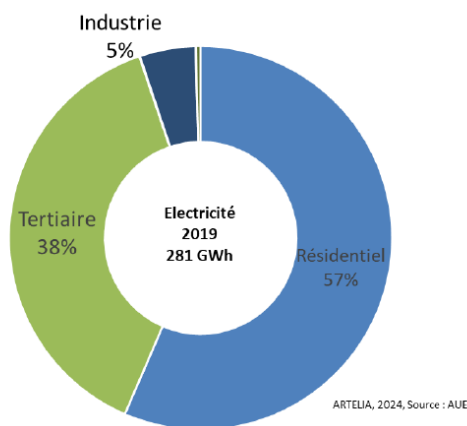


Figure 10 : Répartition de la consommation d'électricité en 2019 – source : ARTELIA, données AUE

### Zoom sur le photovoltaïque en toiture

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendancier</b>	Le rythme de développement de <b>toutes</b> les filières photovoltaïques reste stable, de l'ordre de 200MWh, soit 140kWc/an.	Assurer la mise en conformité des parkings avec le cadre réglementaire et faciliter le déploiement sur des surfaces diverses : toitures individuelles, tertiaires, sol et parking.	Maintien du rythme de développement actuel, de l'ordre de 140kWc installés/an, tous les supports confondus.

<b>Scénario 2050</b>	Pour le <b>PV en toiture</b> , des stratégies sectorielles sont mises en place pour permettre un développement de la filière dans le tertiaire et le résidentiel. L'autoconsommation participe largement à l'essor de la filière. C'est environ 1000kWc qui s'installent chaque année <b>en toiture</b> .	Travailler avec la filière et le gestionnaire de réseau pour promouvoir les bonnes pratiques de l'autoconsommation, au service des consommateurs et de la sécurité du réseau. Le grand nombre de projets en toiture nécessite un réseau d'installateur important. Un travail avec la filière doit être mené pour préparer l'accélération du déploiement à partir de 2030.	Atteindre 1000kWc/an sur les toitures
----------------------	---	---	---------------------------------------

### Zoom sur le photovoltaïque sur ombrière et au sol

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendanciel</b>	Idem PV toiture	Idem PV toiture	Idem PV toiture
<b>Scénario 2050</b>	La solarisation des parkings, bien que prévue d'ici à 2028 dans le cadre de la loi APER, se poursuit sur la décennie 2030-2040. Ce développement, qui permet la mise en service de projets significatifs s'accompagne de quelques projets en photovoltaïque au sol (2 à 3 projets). Ces projets permettent un développement additionnel de 600kWc/an	Le cadre réglementaire pour les parkings permet un certain nombre de dérogation. L'enjeu pour le territoire est de travailler avec les acteurs concernés afin de limiter les procédures dérogatoires et ainsi favoriser l'installation de production d'énergie sur ces sites déjà artificialisés. Sur le PV au sol, l'enjeu est d'arriver à identifier du foncier compatible avec la réalisation de 2 voire 3 projets.	Atteindre un développement moyen de 600kWc/an

En 2050, la production photovoltaïque sur le territoire pourrait ressembler, selon le « scénario 2050 », à l'image ci-dessous. Autrement, dit le « scénario 2050 » implique une diversification importante des « manières » de produire et des supports à mobiliser.

En accompagnant le développement de l'autoconsommation, le territoire cherche à agir également sur les habitudes de consommation. La stratégie de solarisation est déployée en collaboration avec le gestionnaire de réseau.

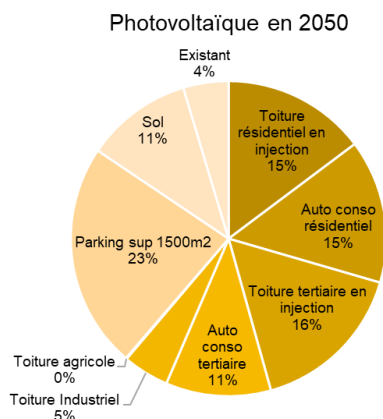


Figure 11 : Répartition des modes de production/consommation de la filière photovoltaïque – source : Algoé, données AUE/ARTELIA

### La filière éolienne

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendanciel</b>	Le scénario tendanciel ne prévoit pas de développement de la filière éolienne sur le territoire.		
<b>Scénario 2050</b>	Dans le cadre d'une stratégie ambitieuse de développement d'électricité renouvelable le territoire cherche à développer un projet éolien.	Le cadre réglementaire ainsi que le besoin en financement imposent des contraintes particulières. L'enjeu pour le territoire est de s'impliquer dans le dérisquage du projet, en particulier sur le volet réglementaire et acceptabilité pour fluidifier les phases de développement.	1 projet éolien (représente en 2050 environ 1/3 de la production annuelle d'électricité renouvelable sur le territoire en 2050)

### La biomasse électrique

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendanciel</b>	Pas de développement de centrale biomasse sur le territoire		
<b>Scénario 2050</b>	Dans le cadre de l'étude ZNI de l'Ademe à l'échelle régionale, un potentiel de développement d'une centrale électrique biomasse de 3MW avait été identifié. Ce scénario prévoit le développement de ce projet.	L'enjeu principal est l'approvisionnement du site par la filière bois régionale.	1 centrale thermoélectrique biomasse

### → Le gaz renouvelable

Scénario	Parti pris	Enjeux	Indicateur clé
<b>Tendanciel</b>	Le scénario tendanciel ne prévoit pas de développement de méthanisation sur le territoire		
<b>Scénario 2050</b>	Ce scénario prévoit le développement d'un site de méthanisation.	Plusieurs enjeux : - Consolidation du gisement : (boue de	1 projet d'environ 8GWh

		STEP, biodéchets, etc.) - Consolidation des débouchés - Développement d'une approche territoriale sur la gestion des flux	
--	--	---	--

### 3.5 Impacts des scénarios sur la qualité de l'air

**Rappel du diagnostic :** Les stations de mesure présentes sur le territoire mettent en évidence des concentrations pour les polluants concernés en-deçà des valeurs cibles.

Tableau 2 : Bilan des indicateurs au regard des valeurs limites/cibles (vert: sous les valeurs de référence, rouge: au-dessus)

Polluant	Niveau par rapport à la valeur limite / cible	Recommandations OMS
NO2	Vert	Rouge
PM10	Vert	Rouge
PM2.5	Vert	Rouge
SO2	Vert	Vert
O3	Vert	Rouge

De manière similaire à la limite mentionnée dans le SRCAE (p.267 du SRCAE), la quantification de l'impact des scénarios sur les polluants atmosphériques ne peut être menée faute de données. Néanmoins, une approche qualitative est proposée ci-dessous.

Le « scénario 2050 » acte une sortie des énergies fossiles pour la chaleur à horizon 2040 et une sortie des moteurs thermiques à horizon 2050. Ainsi, ce scénario implique une décarbonation massive des consommations énergétiques.

Du fait du calendrier de sortie du gaz, le scénario tendanciel tend également à se décarboner bien que des consommations d'énergies fossiles subsistent.

Ainsi, les sorties du gaz et du fioul dans le « scénario 2050 » vont réduire drastiquement les émissions locales de :

- Oxydes d'azote (NOx)
- PM
- Dioxyde de soufre (SO2).

De plus, avec le changement de combustible prévu dans la centrale de Lucciana, les émissions d'Oxydes d'azote vont également drastiquement baisser dans la plaine de la Marana et ainsi impacter positivement le territoire de la CAB.

Les projets d'électrification à quai des navires dans le port de Bastia vont également permettre de réduire les émissions de polluants (voir projet DepHy).

Ci-dessous une synthèse qualitative de l'impact du gaz naturel et des produits pétroliers sur les émissions.

Polluants	Gaz naturel	Pétrole (essence, diesel, fioul)
NO <sub>x</sub>	Oui (modéré)	Oui (élevé)
PM	Très faible	Important
COV	Très faible	Élevé
SO <sub>2</sub>	Négligeable (très faible soufre)	Élevé (si carburant soufré)
Métaux lourds	Non	Oui (traces)

Quelques points de vigilance concernant l'électrification des usages, notamment des mobilités, doivent être mentionnés. Tout d'abord, les émissions à l'échappement sont supprimées, ce qui impacte positivement principalement les milieux urbains.

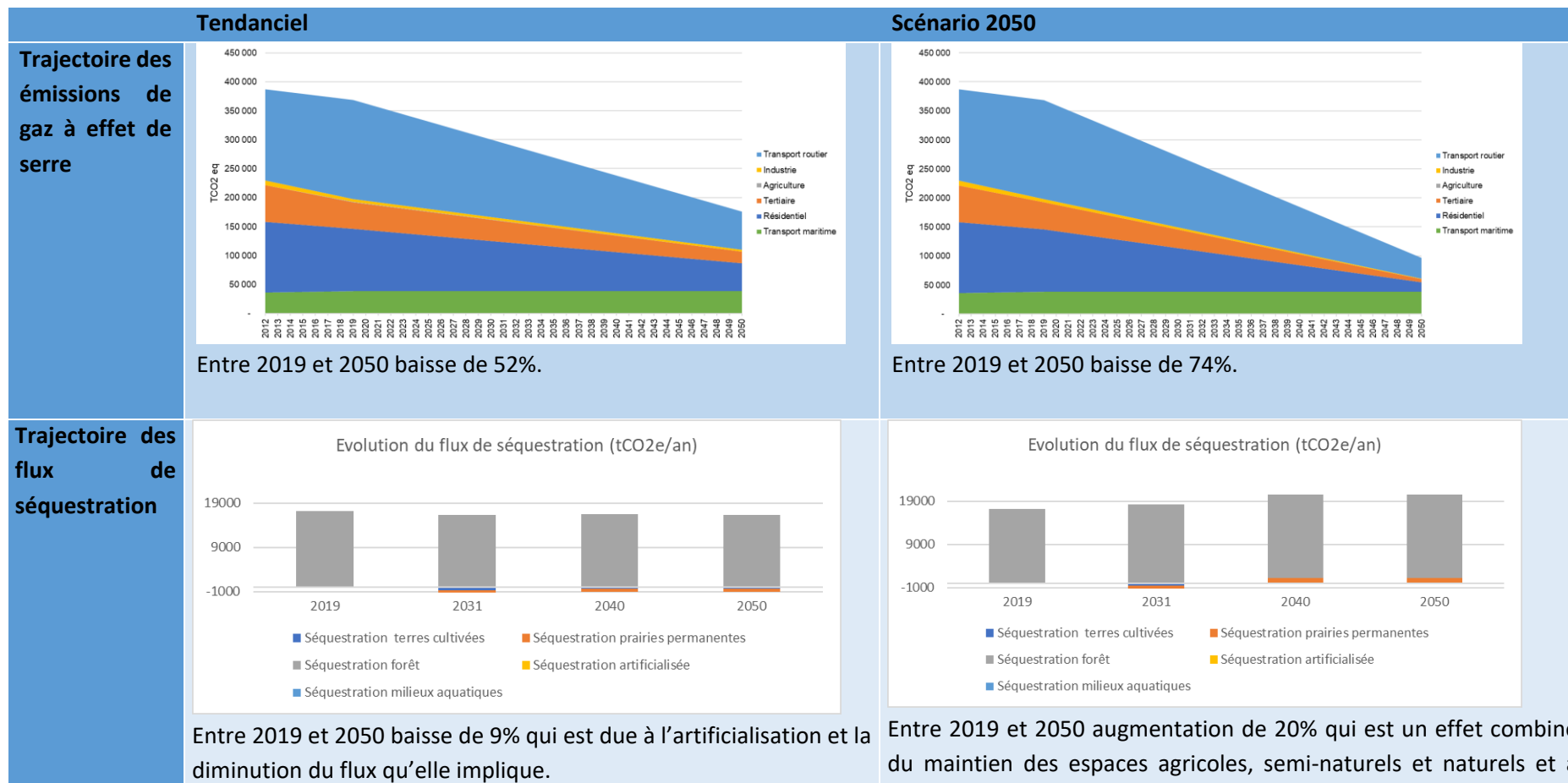
Les émissions hors échappement se poursuivent : usure des pneus, frein, remise en suspension de poussières de la route. Un point de vigilance doit être porté sur le poids relativement plus important des véhicules électriques, ce qui tend à augmenter l'usure des pneus et donc les émissions de particules générées par abrasion. En contrepartie, du fait des systèmes de freinage régénératifs, les émissions liées à l'usure des plaquettes diminuent.

Une diminution nette des émissions totales de PM2.5 et PM10 est attendue, avec néanmoins un risque de compensation partielle liée à l'augmentation de la taille de véhicules.

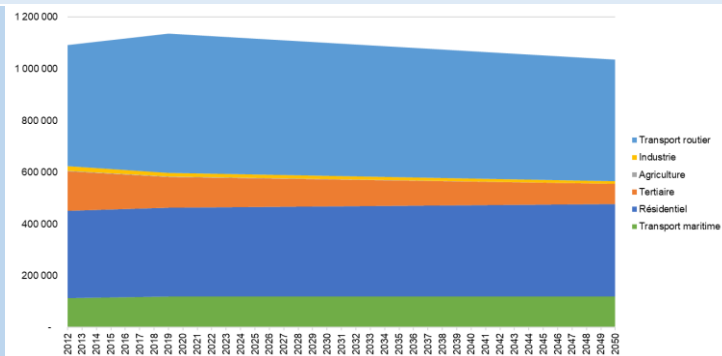
En résumé, il est attendu des scénarios, et particulièrement du « scénario 2050 », une contribution positive à l'amélioration de la qualité de l'air du territoire.

### 3.6 Synthèse des scénarios

Le tableau ci-dessous vise à synthétiser les deux scénarios utilisés dans le processus de construction de la trajectoire Climat-Air-Energie du territoire.

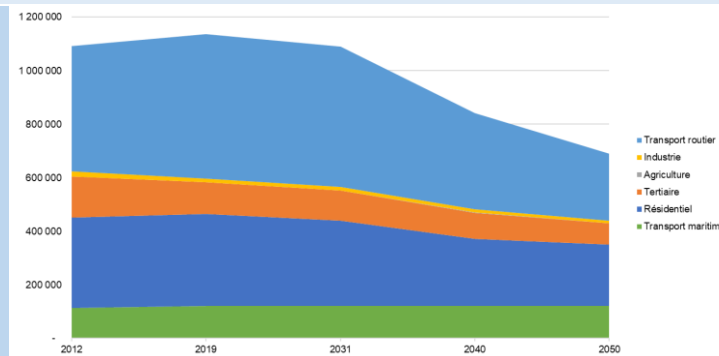


**Trajectoire de consommation d'énergie finale**



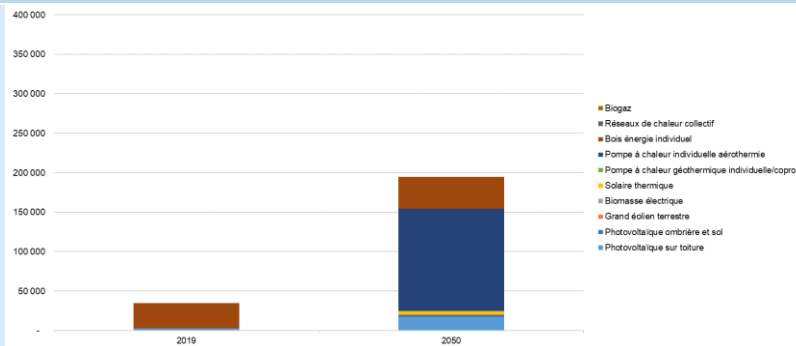
Entre 2019 et 2050 baisse de 9%.

l'intégration de nouvelles pratiques de gestion forestière et de culture vertueuse.

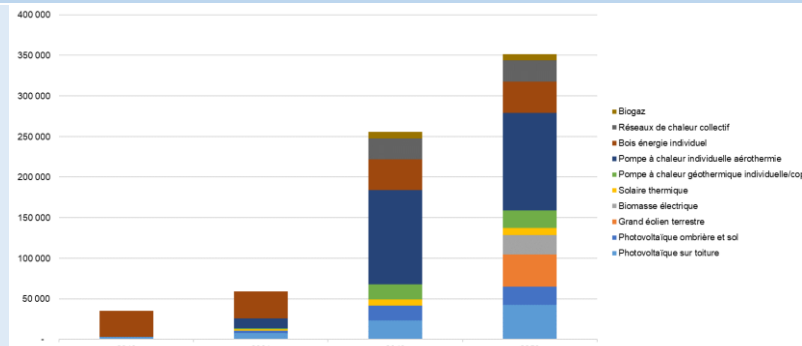


Entre 2019 et 2050 baisse de 39%.

**Trajectoire de production d'énergie renouvelable**



Multiplication par 6, principalement porté par la chaleur/froid renouvelable



Multiplication par 10, avec en 2050 environ 2/3 de chaleur/froid et 1/3 d'électricité.

**Taux de couverture des besoins énergétiques**

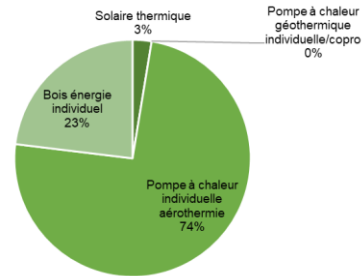
22% en 2050

62% en 2050

(hors  
maritime)

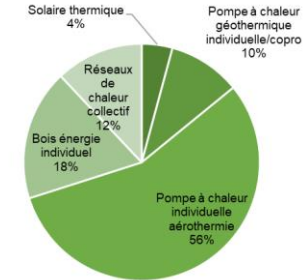
Zoom sur le  
volet chaleur  
renouvelable

Chaleur et froid renouvelable en 2050



85% des besoins en chaleur et froid sont couverts par des sources renouvelables d'ici à 2050. Les problématiques de sortie des énergies fossiles et de fin de la DSP gaz ne sont pas totalement résolues dans ce scénario tendanciel.

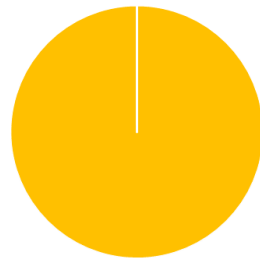
Chaleur et froid renouvelable en 2050



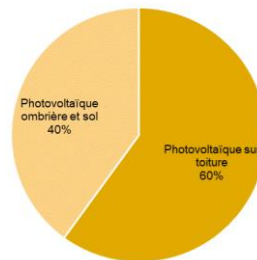
100% des besoins en chaleur et froid sont couverts par des sources renouvelables d'ici à 2050. Avec un développement très important des pompes à chaleur.

Zoom sur le  
volet  
électricité  
renouvelable

Filières électriques 2050



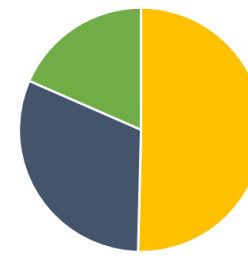
Photovoltaïque en 2050



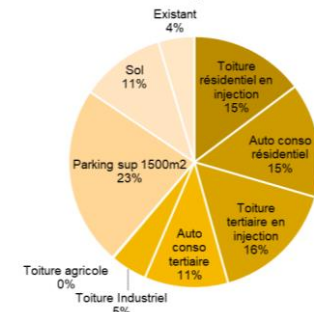
■ PV ■ Grand éolien terrestre ■ Biomasse électrique

Les filières électriques produisent 29GWh en 2050, soit l'équivalent de 10% des besoins en électricité en 2019.

Filières électriques 2050



Photovoltaïque en 2050



Les filières électriques produisent 128GWh en 2050, soit l'équivalent de 45% des besoins en électricité en 2019.



## Stratégie d'adaptation au changement climatique

Comme précisé au sein de la partie 2 du document, la thématique transversale adaptation au changement climatique n'a pas été travaillée en atelier sur la base de plusieurs scénarios comparatifs, mais bien au fil de l'eau avec les agents, les élus et les partenaires externes. Cela ne signifie pas que le sujet était de moindre importance, bien au contraire, la thématique a infusé l'ensemble des débats sur le PCAET et sur le schéma directeur des énergies.

Ainsi, il n'y a pas de synthèse comparative pour cette thématique, mais un ensemble d'objectifs stratégiques peuvent être mis en avant (ils seront détaillés dans la partie suivante), il s'agit de :

- Faire de l'adaptation un élément central des politiques publiques de la CAB et des communes
- Préserver et accompagner l'adaptation de la biodiversité, en se servant des inventaires pour assurer un suivi dans le temps de la capacité d'adaptation des écosystèmes grâce à l'évolution des espèces en présence
- Sensibiliser et informer sur l'adaptation au changement climatique auprès de tous les publics afin d'une part de faire « pénétrer » le sujet et aussi d'accompagner le développement de bonnes pratiques (bons gestes en cas de risques naturels par exemple)
- Mener à bien des opérations de végétalisation, notamment dans des lieux accueillant des personnes vulnérables (exemple les cours d'école) afin d'engager le territoire vers des pratiques d'aménagement vertueuses
- Intégration du confort d'été dans la politique du PACTE territorial, avec l'objectif que les conseils et les accompagnements à la rénovation des logements intègrent cette dimension et in fine proposent des solutions bioclimatiques pour ces sujets (éviter les effets rebonds dus à l'utilisation de climatisation)
- Préserver les espaces agricoles, semi-naturels et naturels en mettant le territoire (CAB et communes) sur les rails de la loi ZAN (réduction de 50% de l'artificialisation entre 2025 et 2035 et atteinte de la zéro artificialisation nette d'ici 2050)
- Couvrir 100% du territoire exposé à un ou des risques naturels avec un plan de prévention, un programme de défense, une stratégie de gestion ...
- Finaliser / mettre en œuvre une stratégie de gestion de l'eau.

## 4. La stratégie du territoire

### 4.1 Trajectoire retenue

La stratégie climat-air-énergie du territoire se structure autour des objectifs énergétiques et climatiques issus du scénario 2050 présenté ci-dessus. Ce scénario permet de s'inscrire dans la trajectoire Régionale qui vise 100% ENR à 2050 (voir SRCAE).

La stratégie opérationnelle du territoire intègre le contexte énergétique et climatique territorial, le cadre réglementaire, ainsi que le niveau de maturité des différentes filières, afin de proposer une trajectoire à la fois ambitieuse, mais en prise avec les enjeux du territoire.

Le choix a été fait de présenter la stratégie (sur les volets énergétiques) sur la période 2019-2050 en définissant des points de passage à 2031 – correspond à la période de 6 ans du PCAET – et 2040 – correspond à la fin de la nouvelle DSP impliquant la sortie du gaz. Le déploiement des orientations stratégiques s'articule ainsi sur plusieurs horizons de temps, pour chaque secteur/filière, pour garantir l'opérationnalité et la cohérence des actions de la CAB, et de ses partenaires, avec leurs échéances et planifications respectives.

Sécuriser les approvisionnements consiste également à assurer la pérennité des infrastructures pour le stockage et la distribution, notamment face à des risques financiers (ex : factures énergétiques, surcoûts de renforcement de réseau) ou naturels (ex : tempête, submersion). En ce qui concerne l'approvisionnement en chaleur de Bastia, un focus est nécessaire pour étudier les contraintes et enjeux de la substitution du gaz par des EnR.

Sur la période 2019 (2025) – 2031, le territoire est exposé à un enjeu fort de structuration de filières : renforcement des filières existantes et déploiement de nouvelles.

Sur la période 2031-2040, une phase de déploiement massif s'opère, notamment pour répondre aux besoins en chaleur, et enfin, sur la période 2041-2050, le territoire finalise la mise en service de quelques projets structurants.

La logique, sur des sujets moins quantifiables comme l'adaptation au changement climatique, reste sensiblement la même et le phasage en 3 temps reste globalement cohérent. En effet, la temporalité du PCAET doit permettre de poser des stratégies et de mettre en œuvre des premières réalisations, permettant d'installer de façon automatique une logique « adaptation au changement climatique » dans les politiques et processus de la CAB et faire des actions vitrines structurantes pour la suite. Là aussi la période 2031-2040 et même 2041-2050 doit permettre de massifier les processus initiés sur le temps de vie du premier PCAET.

## 4.2 Déclinaison sur le volet énergétique

### Trajectoire de consommation

Sur le volet consommation d'énergie, le graphique ci-dessous illustre la trajectoire de baisse des consommations, secteur par secteur, incluant une dynamique démographique à la hausse.

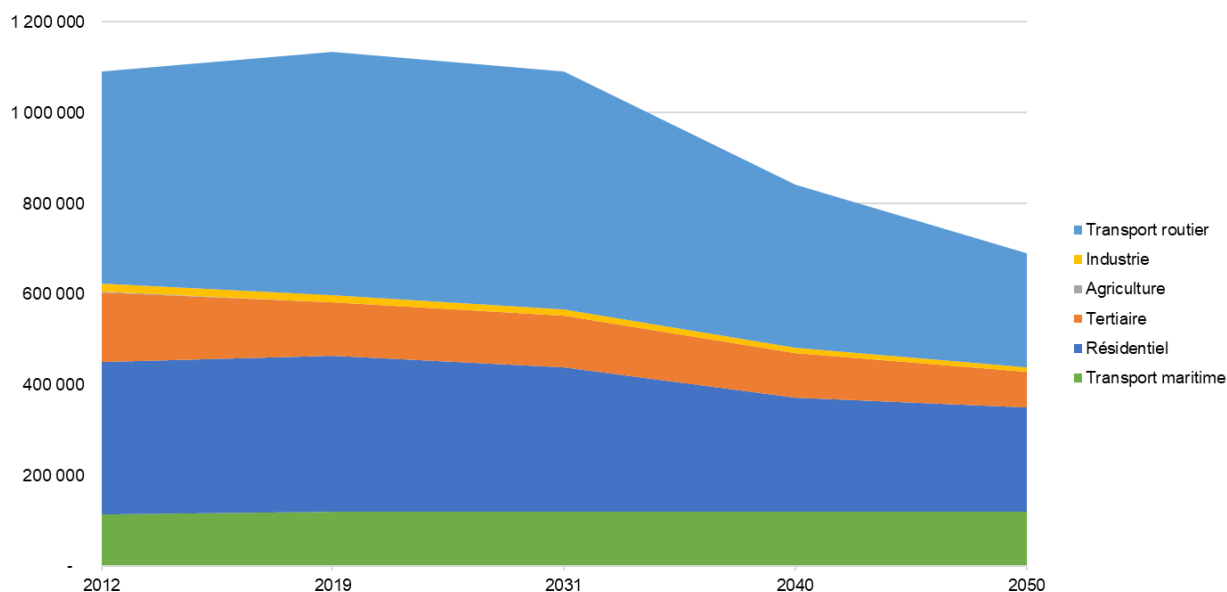


Figure 12 : Trajectoire de baisse des consommations d'énergie finale, en MWh – Source : données historiques AUE, traitement et projection Algoé

Cette trajectoire se traduit de manière chiffrée dans le tableau ci-dessous.

GWh	2012	2019	2030	2040	2050
Transport routier	469	538	524	359	250
	-	-	-3%	-33%	-54%
Industrie	18	14	14	12	10
	-	-	0%	-14%	-29%
Agriculture	0.7	0.5	0.4	0.4	0.3
	-	-	-20%	-20%	-40%
Tertiaire	154	118	114	98	80
	-	-	-3%	-17%	-32%
Résidentiel	337	343	318	251	229
	-	-	-7%	-27%	-33%
Transport maritime*	113	120	120	120	120
<b>Total</b>	<b>1091</b>	<b>1135</b>	<b>1090</b>	<b>840</b>	<b>689</b>
Baisse par rapport à 2012	-	4%	0%	-23%	-37%
Baisse par rapport à 2019	-	-	-4%	-26%	-39%

\*Sur le secteur Transport maritime, la démarche de scénarisation n'a pas été menée. Les réflexions et capacités d'actions nécessitant une mobilisation et approche dédiées qui dépasse la démarche de SDE portée par la CAB.

Figure 13 : Evolution des consommations, par secteur, sur la période 2019-2050 – en MWh – Source : Algoé, Artélia

Par la loi énergie-climat de 2019, la France s'est fixée un objectif de baisse des consommations de 50% en 2050 par rapport à 2012. Dans le cadre de la présente trajectoire, le territoire s'engage vers une baisse à hauteur de 37% des consommations d'énergie avec un objectif de décarbonation massif du secteur résidentiel à horizon 2040 stimulé par la sortie du gaz. Cette ambition plus faible par rapport aux objectifs nationaux s'explique par au moins deux raisons :

- Une croissance démographique plus importante que sur le continent (+20% sur le territoire de la CAB entre 2015 et 2050, contre 11% au niveau national<sup>1</sup>)
- Le poids du transport maritime, considéré comme stable, dans l'objectif global.

### Trajectoire de production d'énergie renouvelable

Sur le volet production d'énergie renouvelable, à l'image de la trajectoire de consommation d'énergie finale, la projection anticipe différentes phases structurantes qui se traduisent également de manière quantitative.

Jusqu'en 2040, le territoire concentre ses ressources sur le développement de la chaleur renouvelable, afin de permettre de tenir le calendrier de sortie du gaz. Ce qui laisse 15 ans au territoire pour sortir du gaz, voire également du fioul, et ainsi substituer les besoins en chaleur/froid aujourd'hui couverts par des énergies fossiles. Après 2040, une fois les moyens de substitution développés pour couvrir les besoins en chaleur/froid incompressibles, le territoire concentre ses capacités sur le développement de l'électricité renouvelable afin de répondre aux enjeux croissants d'électrification des usages.

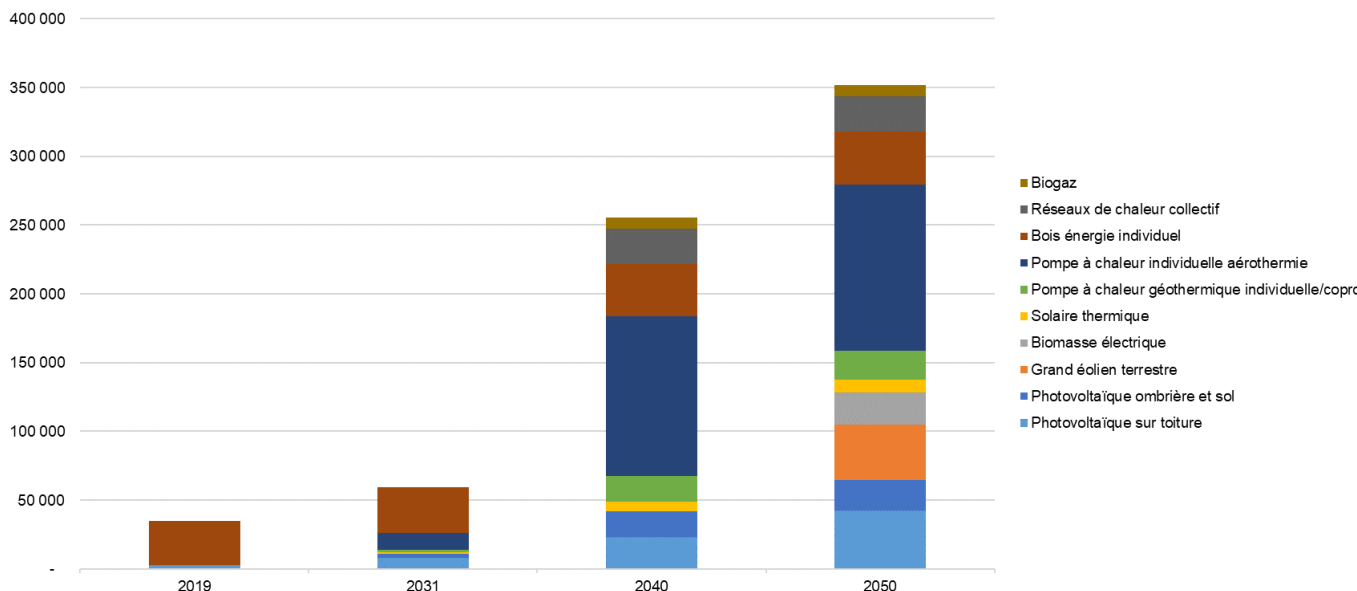


Figure 14 : Evolution des productions, par secteur, sur la période 2019-2050 – en MWh – source : données historiques AEU, retraitement Algoé

Les deux grandes périodes décrites ci-dessus se traduisent quantitativement sur le graphique ci-dessous, dans lequel la part de développement de la chaleur/froid renouvelable croît très vite

<sup>1</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2496716?sommaire=2496793>

jusqu'à 2040, pour ensuite laisser des capacités financières et d'ingénierie pour développer les filières électriques jusqu'en 2050.

**Remarque :** les dynamiques plus faibles en matière d'électricité renouvelable jusqu'à 2040 masquent en réalité un besoin d'anticipation important au travers de lancement d'études pour assurer la réussite de projets structurants : éolien et PV au sol, qui nécessitent souvent un intense travail amont de concertation. Autrement dit, bien que jusqu'en 2040 les mises en service de projets doivent majoritairement concerner le volet chaleur/froid renouvelable, une ingénierie doit se structurer pour accompagner l'émergence de projets électriques structurants sur le territoire.

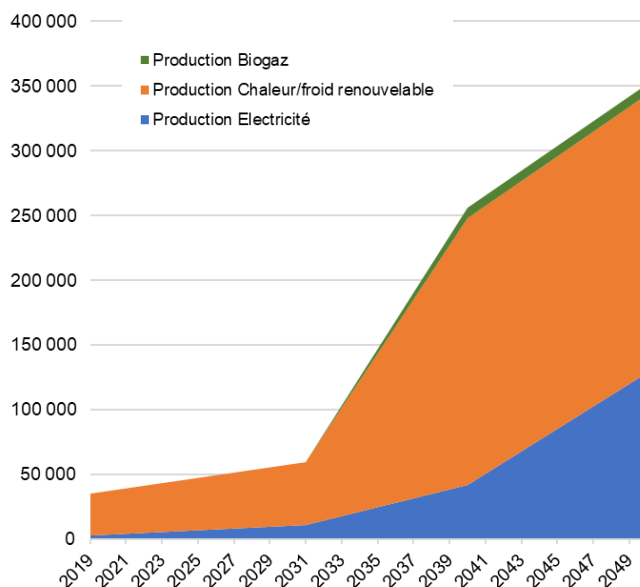


Figure 15 : Evolution de la part de production chaleur/froid, électricité et gaz renouvelable – source : données historiques AEU, retraitement Algoé

Ces orientations stratégiques se traduisent de manière quantitative, filière par filière, dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des objectifs de production d'énergie renouvelable – source : Algoé

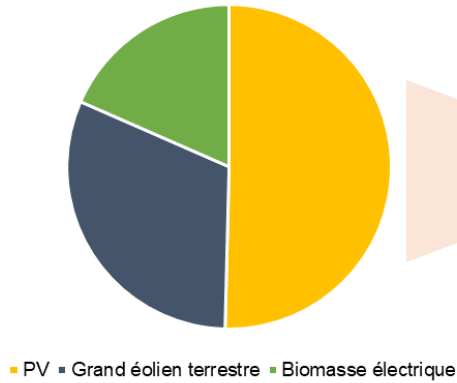
Filières GWh	Productions connues en 2019	Objectifs en 2030	Objectifs en 2040	Objectifs en 2050
<b>Photovoltaïque en toiture</b>				
Résidentiel en injection	3	2.2	5.3	11.5
Résidentiel en autoconsommation		1.1	5.7	10
Tertiaire en injection		2.4	5.7	11.5
Tertiaire en autoconsommation		0.9	5.2	7
Industriel		1.1	1.1	4



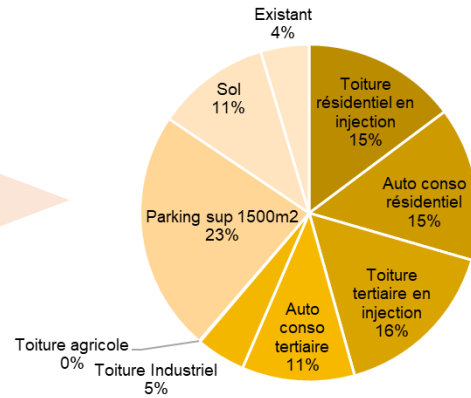
Filières GWh	Productions connues en 2019	Objectifs en 2030	Objectifs en 2040	Objectifs en 2050
Agricole		0	0.03	0.07
<b>Photovoltaïque sur ombrière et sol</b>				
Parkings supérieurs à 1500m2	0	2.9	15	15
PV au sol		0	3.5	7
Grand éolien terrestre	0	0	0	40
Eolien maritime	Projet d'envergure régionale, non traité dans le cadre de la démarche			
Biomasse électrique	0	0	0	24
Solaire thermique	Non connu	1.5	7.2	9.1
Pompe à chaleur géothermique (hors réseau de chaleur)	Non connu	1.5	19	21
Pompe à chaleur aérothermique	Non connu	12	116	120
Bois énergie individuel (hors réseau de chaleur)	32	33	38	38
Réseau de chaleur collectif	Non connu	0	26	26
Biogaz	0	0	8	8
<b>Total électricité</b>	<b>3</b>	<b>10.6</b>	<b>42</b>	<b>130</b>
<b>Total chaleur/froid</b>	<b>32</b>	<b>48</b>	<b>206</b>	<b>214</b>
<b>Total biogaz</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL cumulé</b>	<b>35</b>	<b>58.6</b>	<b>256</b>	<b>352</b>

### Zoom sur le mix électrique en 2050 :

Filières électriques 2050



Photovoltaïque en 2050

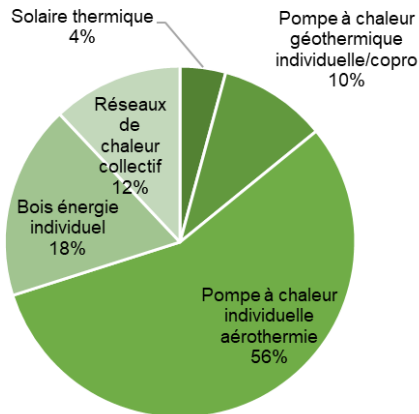


Les filières électriques produisent de l'ordre de 130GWh en 2050, soit l'équivalent de 45% des besoins en électricité en 2019.

C'est une multiplication par 40 entre 2019 et 2050 (multiplication par 22 sur le PV uniquement).

### Zoom sur la production de chaleur/froid renouvelable en 2050 :

Chaleur et froid renouvelable en 2050



En considérant que le besoin en chaleur et froid du secteur résidentiel représentent de l'ordre de 2/3 des consommations d'énergie finale.

En considérant que les besoins en chaleur et froid du secteur tertiaire représentent de l'ordre de 50% des consommations d'énergie finale.

Les objectifs ci-dessus permettent d'atteindre 100% de couverture des besoins en chaleur et froid par des sources renouvelables en 2050.

Les pompes à chaleur doivent être la filière centrale permettant de répondre aux besoins du territoire.

Néanmoins, des projets de réseaux de chaleur et de géothermie doivent également permettre de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du territoire.

### Zoom sur la production de gaz renouvelable en 2050 :

Il est projeté de développement d'une unité de méthanisation de 8GWh. Pour rappel, la consommation en 2019 de gaz naturel était de 138 GWh. Ainsi, il est évident que la méthanisation ne peut être perçue comme une solution de substitution au gaz naturel actuellement consommée, mais bien comme un vecteur énergétique qui doit concourir à un mix énergétique diversifié, capable de répondre à des besoins spécifiques.

La stratégie énergétique ci-dessus permet d'atteindre en 2050 un taux de couverture des besoins en énergie finale de 62% (hors poids du secteur maritime) en moyenne sur une année. Ainsi, du fait des contraintes du territoire (urbanisation et cadre réglementaire), la CAB souhaite,

au travers de cette ambition concourir activement à la feuille de route du territoire, à savoir 100% d'énergie renouvelable d'ici à 2050.

## 4.3 Trajectoire carbone

### Trajectoire d'émission de gaz à effet de serre

La trajectoire d'émission de gaz à effet de serre a été construite sur la base de la trajectoire des consommations d'énergie finale. Les hypothèses les plus structurantes sont les suivantes :

- La sortie du gaz de réseau et du fioul en 2050
- Electrification du parc de véhicules à 100% en 2050.

Ces deux hypothèses structurantes permettent au territoire de s'inscrire sur une trajectoire de baisse des consommations ambitieuse.

**Remarque :** La trajectoire d'émission de gaz à effet de serre est évaluée sur la base du mix énergétique du secteur. Des facteurs d'émission ont été utilisés afin de rendre compte des émissions de gaz à effet de serre par unité énergétique consommée. Une des hypothèses déterminantes concerne l'évolution du facteur d'émission de l'électricité consommée. Actuellement à 457 gCO<sub>2</sub>/kWh d'électricité consommée, ce facteur d'émission baisse de 85% en 2050 conformément aux hypothèses du SRCAE.

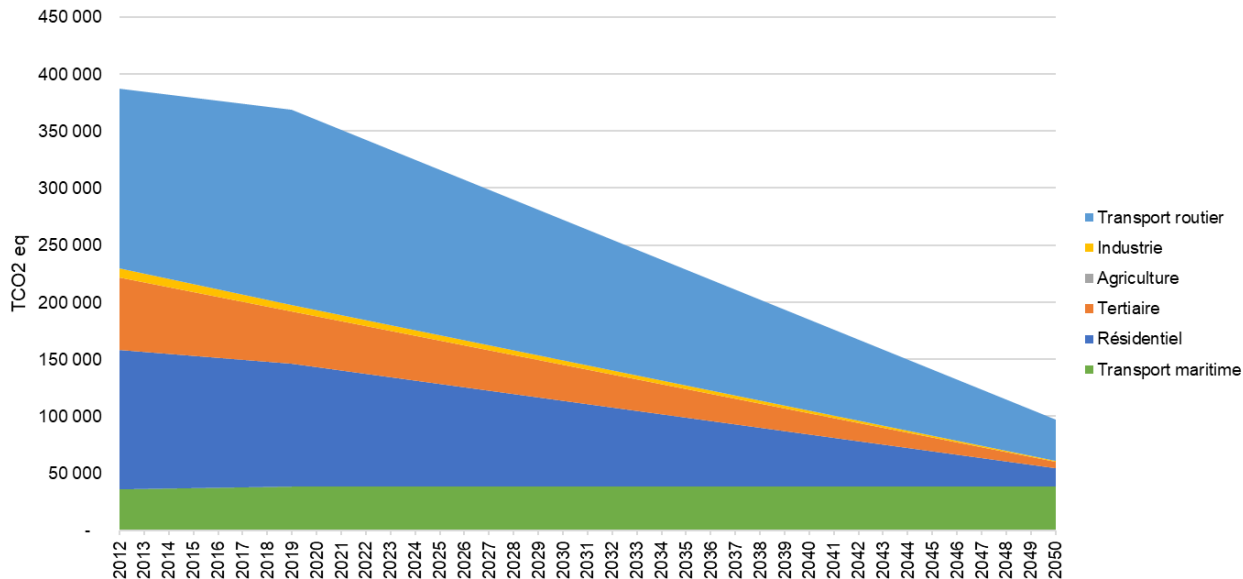


Figure 16 : Trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet pour le territoire de la CAB – Source : Algoé

Tableau 4 : Tableau récapitulatif de la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre – Source : Algoé

tCO2 eq	2012	2019	2030	2040	2050
Résidentiel	121 999	107 616	75 187	45 707	16 226
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		<b>-85%</b>			
Tertiaire	63 143	46 046	31 566	18 403	5 240
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		<b>-89%</b>			
Agriculture	224	154	123	94	65
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		<b>-58%</b>			
Industrie	7 913	5 452	3 746	2 195	644
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		<b>-88%</b>			
Transport routier	157 825	170 762	123 061	79 697	36 333
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		<b>-79%</b>			
Transport maritime	36 126	38 428	38 428	38 428	38 428
<i>Baisse par rapport à 2019</i>					<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>387 230</b>	<b>368 457</b>	<b>272 111</b>	<b>184 524</b>	<b>96 936</b>
<i>Baisse par rapport à 2019</i>					<b>-74%</b>

### Trajectoire de séquestration

La trajectoire de séquestration carbone a été construite sur la base des différentes hypothèses sectorielles posées pour construire la trajectoire de consommation énergétique ainsi qu'en intégrant les hypothèses de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Les hypothèses les plus structurantes sont les suivantes :

- Une trajectoire de consommation d'espaces qui s'inscrit dans les objectifs de la loi ZAN
- La mise en œuvre d'actions de végétalisation de l'espace public
- La mise en œuvre d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes
- L'adaptation du secteur agricole au changement climatique avec l'intégration de changements de pratiques de la part des acteurs.

Ces hypothèses structurantes permettent au territoire de s'inscrire sur une trajectoire d'augmentation de la séquestration carbone.

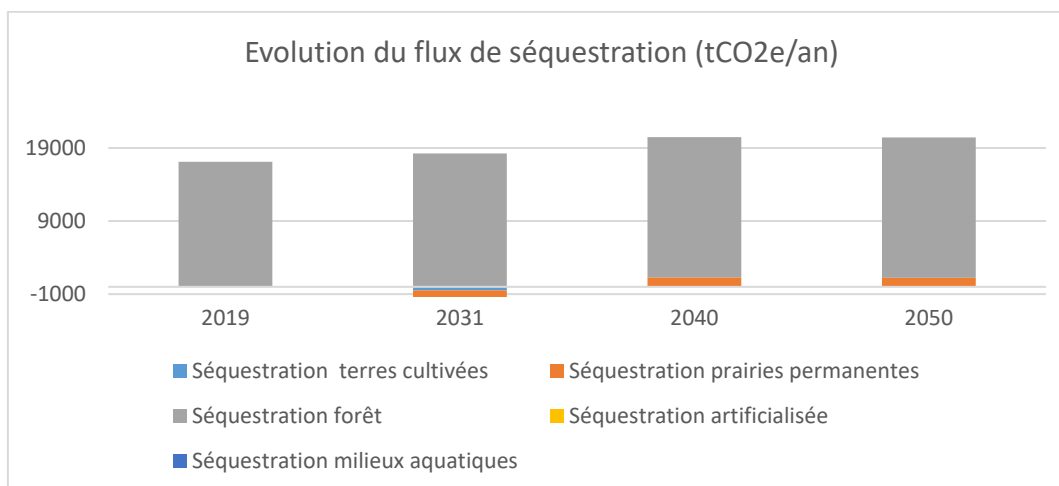


Figure 17 : Trajectoire d'augmentation de la séquestration carbone entre 2019 et 2050 pour le territoire de la CA –  
Source : Albea

Tableau 5 : Tableau récapitulatif de la trajectoire de séquestration carbone en tCO2e – Source : Albea

	2019	2031	2040	2050
<b>Séquestration annuelle Brute<sup>2</sup></b>	17126	18255	20492	20447
<b>Séquestration annuelle Nette<sup>3</sup></b>	17078	14731	20492	20447

## 4.4 Trajectoire qualité de l'air

Voir §3.53.5

## 4.5 Ambitions d'adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique est une démarche globale qui vise la mise en place d'ajustements permettant de faire face au changement climatique et à ses conséquences. Par définition, l'adaptation est donc une démarche transversale qui se doit d'intégrer toutes les composantes des écosystèmes humains (biodiversité, activités économiques, santé, aménagement).

L'objectif de la Communauté d'Agglomération de Bastia est donc de se prémunir face aux conséquences du changement climatique, à savoir une augmentation des températures, des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse, une modification dans la saisonnalité des précipitations et une probabilité d'occurrence des risques naturels (inondations, feux de forêts, submersion marine, mouvements de terrains ...). Le deuxième objectif de cet axe est également de préserver la qualité de vie sur le territoire pour la population et l'attrait économique et touristique.

### Objectif 1 : Préserver la santé et la qualité de vie de la population dans un contexte de changement climatique

La Communauté d'Agglomération de Bastia du fait de la vulnérabilité de sa population, vieillissante tout d'abord (indice de vieillissement égal à 1,8 et en augmentation), mais également précaire, jeune ... fait du territoire de la collectivité une entité potentiellement très impactée par le changement climatique. Également, le territoire présente une forte exposition à l'augmentation des températures et aux risques naturels (inondations, incendies, submersion marine et érosion du trait de côte) une part considérable de la population de la CAB est considérée comme vulnérable face au changement climatique. Ainsi, la collectivité a souhaité définir une orientation centrée sur la préservation de la santé des habitants.

<sup>2</sup> Séquestration annuelle brute correspond à la séquestration annuelle des écosystèmes et des produits bois sans intégrer les émissions de CO2e liées à l'artificialisation des sols

<sup>3</sup> Séquestration annuelle nette correspond à la séquestration annuelle des écosystèmes et des produits bois en intégrant les émissions de CO2e liées à l'artificialisation des sols

La collectivité souhaite tout d'abord, à travers un aménagement adapté, engager la transformation de son territoire pour le rendre à la fois adapté au changement climatique mais également plus attractif. Elle souhaite ainsi accroître la végétalisation des espaces urbains et la désimperméabilisation des sols. En outre, la Communauté d'Agglomération de Bastia ambitionne de mettre en adéquation la nature et les milieux urbains afin de se prémunir efficacement des conséquences du changement climatique et de réunir les conditions de bien-être pour sa population. Ces actions et projets doivent permettre de lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains principalement. La collectivité souhaite également se prémunir face aux risques naturels en développant d'une part la culture du risque avec sa population, mais surtout en couvrant 100% des zones du territoire vulnérable par des stratégies territoriales, des plans et programmes de gestion permettant de limiter les risques. Enfin, l'amélioration du parc bâti et l'intégration du confort d'été dans les projets de construction et de rénovation sont le troisième enjeu de cet objectif. L'idée étant d'intégrer pleinement l'augmentation des températures dans la politique de rénovation, en privilégiant des solutions bioclimatiques plutôt que le recours systématique à la climatisation.

### **Objectif 2 : Préserver la richesse de la biodiversité et la pérennité des écosystèmes**

La biodiversité est amenée à subir des pressions directes par le changement climatique et indirectes par les activités humaines (aménagement, urbanisation ...) et les activités économiques (utilisation de pesticides, utilisation du bois pour la production d'énergie ou de bois d'œuvre ...). Ainsi, la biodiversité subit de multiples pressions, or elle est également à même de réduire les conséquences du changement climatique en augmentant la résilience des territoires (régulation des risques naturels, amélioration de la qualité de l'eau et de l'air) et permet des activités récréatives et culturelles.

La collectivité souhaite donc engager une politique visant à soutenir et préserver la biodiversité et les écosystèmes sur son territoire. Elle ambitionne ainsi d'intégrer la biodiversité dans des projets d'envergure et de mener des actions permettant d'évaluer plus précisément la richesse de cette dernière sur le territoire. Elle vise également, en travaillant conjointement avec les communes à réduire les consommations d'espaces agricoles, semi-naturels et naturels pour atteindre in fine les ambitions posées par la loi ZAN (diminution de 50% de l'artificialisation d'ici 2035 puis atteinte du zéro artificialisation nette).

### **Objectif 3 : Placer l'adaptation et la résilience au changement climatique au cœur de la politique CAB**

L'adaptation est un concept transversal qui touche une multitude de champs d'action et d'influence d'une collectivité. La politique de la CAB souhaite ainsi faire que le sujet de l'adaptation au changement climatique devienne un sujet incontournable des politiques publiques. L'objectif est alors de pouvoir construire les futurs plans et programmes en intégrant ce sujet.

Également, l'ambition est de partager ce constat en instaurant une culture commune sur ces sujets. Des actions de sensibilisation, des informations sur les bons gestes à observer en cas de catastrophes climatiques ou de fortes chaleurs, la compréhension des impacts ... sont autant de sujets que la CAB souhaite diffuser sur son territoire.

## Objectif 4 : Mettre en œuvre une stratégie de préservation et de gestion de la ressource en eau

L'eau est une ressource vitale et stratégique pour tous les territoires, et cela est encore plus vrai dans un contexte de changement climatique, qui va sans le moindre doute modifier les quantités, la qualité et la disponibilité de la ressource sur le territoire. La CAB a donc décidé de flécher un objectif dédié à cette ressource. Il se veut transversal et est incontournable pour assurer les ambitions de la collectivité sur la thématique de l'adaptation au changement climatique. L'ambition portée ici est d'assurer et d'anticiper, par la mise en œuvre d'une stratégie de long terme, la préservation et la juste répartition de l'eau entre tous les acteurs et à une échelle territoriale adéquate.

# 5. Axes stratégiques du territoire

Les objectifs quantitatifs du territoire présentés ci-dessus se déclinent de manière opérationnelle autour de 6 axes :

- Axe 1 : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements
- Axe 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle
- Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique
- Axe 4 : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone
- Axe 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies
- Axe 6 : Se positionner comme un acteur clé des transitions à mener

Ces 6 axes correspondent à 6 orientations stratégiques prioritaires à structurer, initier ou mettre en œuvre sur la période de validité du PCAET.

## 5.1 Axe 1 : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements

Cet axe stratégique repose sur 3 orientations :

### 1. Structurer une politique de l'habitat ambitieuse

Cela doit se traduire par la déclinaison des objectifs et orientations du PCAET et du SDE dans le PLH en cours et dans sa version révisée à venir, et ce afin d'outiller le territoire et d'assurer une convergence des politiques publiques. L'enjeu est d'assurer la déclinaison des objectifs climat-air-énergie du secteur résidentiel dans les documents qui structurent ses politiques publiques. Cette ambition doit également se traduire par des dispositifs opérationnels qui seront introduits par le Pacte Territorial qui sera signé avec l'ANAH.

Également, le diagnostic a mis en évidence une carence dans la disponibilité des données en matière de rénovation sur le territoire, ce qui représente une limite au déploiement et au suivi des actions. Cela doit se traduire opérationnellement par la création d'un observatoire de l'habitat et du foncier afin d'objectiver la situation sur le

territoire. Cette démarche doit également permettre de fédérer les acteurs concernés et d'organiser un espace de collaboration efficace.

## **2. Accélérer les rénovations globales en distinguant et adaptant les actions aux périmètres classés**

Afin de réduire ses consommations d'énergie le territoire doit accélérer le rythme des rénovations sur le territoire. Pour cela la CAB se fixe comme ambition d'atteindre un optimum technico-économique de gain de 35% d'économie d'énergie par opération. L'enjeu pour le territoire n'est pas de s'inscrire dans un objectif quantitatif de rénovation BBC, mais plutôt de déployer une approche ciblée, secteur par secteur, capable de prendre en compte la diversité des contextes du territoire : centre historique de Bastia, maisons individuelles au Nord, logements collectifs sur Furiani. Cela va passer par la signature d'un Pacte Territorial avec l'ANAH, qui permettra de déployer des outils techniques et financiers qui assureront l'atteinte des objectifs fixés.

## **3. Accompagner la montée en compétence des professionnels sur les sujets de rénovation**

La CAB doit chercher à stimuler les filières de la rénovation en activant a minima deux leviers. Le premier consiste, via la commande publique, à apporter de la visibilité et stimuler les projets innovants afin d'apporter de la visibilité à court terme pour les filières existantes et assurer de premiers débouchés pour des filières plus innovantes. Le second levier consiste à animer l'écosystème d'acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la rénovation : formation, PME, assurance, banque, etc. afin d'anticiper les capacités des acteurs.

## **5.2 Axe 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle**

La mobilité est le secteur clé à traiter dans une perspective de déploiement de politiques de transition ambitieuses. La difficulté centrale à l'atteinte de résultats ambitieux réside dans la capacité du territoire à actionner l'ensemble des leviers : comportementaux, infrastructurels et techniques (efficacité énergétique, décarbonation).

Cet axe stratégique repose sur 3 orientations :

### **1. Planifier les actions de mobilité et mobiliser les acteurs de la mobilité aux différentes échelles pour planifier l'évolution des infrastructures**

L'activation de ces leviers doit permettre de déployer des alternatives crédibles et compétitives vis-à-vis de la voiture individuelle. Ce qui passe par le déploiement de stratégies de mobilité à l'échelle du bassin de vie permettant une gestion des flux pendulaires adaptée à une mobilité sobre et décarbonée. Ainsi, les programmes engagés autour de l'axe ferroviaire vont dans ce sens et doivent être poursuivis.

L'un des nouveaux chantiers pour le territoire réside dans un travail de fond, de sensibilisation, pour progressivement modifier les habitudes des usagers du territoire. Les travaux engagés autour des plans de mobilité employeur doivent constituer une brique de cette stratégie plus large de mobilisation du territoire.

## 2. Mobiliser les documents d'urbanisme pour permettre un aménagement du territoire réduisant les besoins en déplacement

La mobilité est également une compétence large et partagée, puisqu'elle englobe également les services associés à la gestion de la voirie. De fait, la CAB se doit de travailler avec les communes qui la composent afin d'assurer pleinement le développement des mobilités actives (piétonne notamment), la gestion du stationnement et la gestion des livraisons.

## 3. Développer les alternatives à la voiture individuelle et encourager l'électrification des mobilités

Au travers de cette orientation, la CAB s'engage dans le développement et l'optimisation des mobilités pouvant se substituer à la voiture individuelle : transports en commun, vélo... La démobilité est également une piste nouvelle à explorer, que cela se concrétise au travers de projets partenariaux de mise en commun de locaux au sein de différentes administrations, ou de manière plus large en menant une réflexion sur le maillage territorial des services. Sur le volet efficacité, le territoire doit planifier le renouvellement du parc automobile vers le 100% électrique. Cela passe par une réflexion sur le réseau de bornes de recharge, la capacité des réseaux électriques à répondre à la demande (notamment durant les pics estivaux) mais également l'accompagnement des professionnels du secteur dans l'évolution de leurs métiers.

**Le levier comportemental doit être une priorité d'action. Aujourd'hui la place de la voiture individuelle, et de surcroît thermique, est culturellement ancrée. L'évolution vers d'autres modes de transport et de motorisation reste un défi pour le territoire.**

## 5.3 Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique

Cet axe stratégique repose sur 3 orientations :

### 1. Préserver les habitants et la biodiversité des impacts du changement climatique

Cette orientation décidée par la CAB est centrale pour sa politique d'adaptation. En effet, elle reprend et opérationnalise de nombreux enjeux évoqués pour la stratégie d'adaptation au changement climatique : la préservation de la biodiversité (élaboration d'une trame turquoise, la réalisation d'inventaires ...), la gestion des espaces verts, la mise en œuvre d'opérations de désimperméabilisations et de végétalisation (étude des potentiels, engagement dans des projets concrets) et l'intégration de l'adaptation dans les documents de planification de la CAB et de ses communes.

### 2. Engager une gestion globale de la ressource en eau

Avec cette orientation, la CAB aborde la ressource en eau de façon globale. Elle cherche tout d'abord à mettre en œuvre une stratégie de gestion de l'eau afin d'assurer la pérennité de la ressource, mais elle s'intéresse également aux risques naturels liés à l'eau (submersion marine, inondations, érosion du trait de côte), à l'étude des

possibilités de réutilisation des eaux usées et même à l'efficacité et la sobriété énergétique pour les processus de distribution et de traitement de l'eau.

### 3. Engager le territoire vers une plus grande résilience alimentaire et agricole

Afin d'agir sur le secteur agricole et sur l'alimentation, la CAB se doit d'élaborer une stratégie spécifique sur ces sujets. Elle a donc décidé d'élaborer et mettre en œuvre un Projet Alimentaire territorial (PAT) avec le Cap Corse. Cette stratégie permettra d'aborder l'adaptation et la diminution des impacts du secteur agricole, mais également les aspects sanitaires et sociaux de l'alimentation. Le projet est en cours d'élaboration en 2025.

## 5.4 Axe 4 : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone

Cet axe stratégique repose sur 2 orientations :

### 1. Accompagner les filières du tourisme dans l'évolution des pratiques

Le tourisme est un facteur important de développement économique sur le territoire de la CAB et il pose également des enjeux en termes de consommation d'eau, d'énergie, de production de déchets, d'impact sur les écosystèmes ... Ainsi, en s'appuyant sur l'Office de tourisme intercommunal, la CAB a souhaité dédier une orientation à la question touristique afin d'aborder la transition du secteur, l'accompagnement des acteurs touristiques et le développement d'un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et sur les territoires.

### 2. Encourager le développement d'une économie en accord avec la transition écologique et des filières de valorisation des déchets

La CAB doit chercher à stimuler les filières et acteurs économiques de son territoire. Elle souhaite pour cela travailler directement avec les acteurs en les mobilisant sur des projets, en diffusant les ambitions et enjeux de la transition et en élaborant une stratégie d'économie circulaire et d'écologie industrielle territoriale. Elle travaille également, avec la CC Marana Golo, à la définition d'une stratégie pour l'utilisation du foncier à disposition. Enfin, à travers un PLPDMA et des actions sur la collecte et le traitement elle ambitionne de limiter l'impact du secteur déchet sur le climat.

## 5.5 Axe 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies

Le Schéma directeur des énergies de la CAB a permis d'approfondir les enjeux énergétiques auxquels le territoire est confronté. L'élément structurant de la stratégie énergétique, qu'elle traite du volet consommation ou production, réside dans le calendrier de la nouvelle DSP gaz, qui vise à organiser le démantèlement des réseaux d'ici à début 2040. Cet horizon conditionne la définition des orientations stratégiques :

## 1. Poser les conditions favorables et nécessaires au développement des énergies renouvelables et de récupération

Une des conditions de réussite de la transition énergétique réside dans la capacité à articuler différentes échelles, à la fois spatiale et temporelle. Chaque filière nécessitant un travail amont propre, prérequis à son déploiement. Un projet photovoltaïque en toiture n'implique pas la même mobilisation en matière d'ingénierie, de financement et de parties prenantes qu'un réseau de chaleur ou un projet éolien. Ainsi, la planification des ressources disponibles, qu'elles soient internes, partenariales ou externes (ex : prestations) est essentielle afin d'assurer la concrétisation des ambitions portées. Sur un certain nombre de thématiques, notamment le transport ou encore la méthanisation, une approche cohérente implique de travailler au-delà du périmètre de la CAB

## 2. Accroître massivement la production des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire

Le calendrier de sortie progressive du gaz doit être consolidé dans les prochains mois mais les éléments connus permettent d'ores et déjà de mesurer l'urgence de la situation :

- Pour Furiani, San-Martino-di-Lota et Ville-di-Pietrabugno, la déconnexion totale est prévue pour dans 7 à 8 ans, soit 2032-2032
- Pour Bastia, qui concentre la majorité du réseau, la déconnexion totale est prévue pour dans 17 à 18 ans, soit début de la décennie 2040.

Pour répondre à cette problématique il faut à la fois être en mesure d'agir sur les besoins, afin de réduire significativement les consommations en énergies finales (sobriété et efficacité) et planifier le déploiement des filières de substitution.

Le changement d'échelle inhérent à la trajectoire souhaitée du territoire en matière de baisse des consommations d'énergie et de production d'énergie finale implique de mener un travail de fond sur les capacités de l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur devant concourir aux objectifs du territoire. Autrement dit, il s'agit de s'assurer de la capacité des filières, aussi bien en quantité qu'en qualité, à se déployer en évitant qu'elles soient un des facteurs limitant à l'atteinte des objectifs du territoire. Cela passe par un renforcement des collaborations avec les acteurs du territoire corse.

## 5.6 Axe 6 : Se positionner comme un acteur clé des transitions à mener

Cet axe stratégique repose sur 4 orientations :

### 1. Piloter les politiques de transition au travers d'instances efficaces

Au travers de cette orientation, la CAB ambitionne de se doter des instances et process internes permettant d'assurer la mise en œuvre et le suivi du PCAET, du COT et du SDE, mais également des autres plans et programmes susceptibles d'avoir des impacts sur les questions de transition écologique. Elle inclut également la volonté de communiquer les résultats en interne et en externe (acteurs territoriaux et habitants) afin de rendre compte des engagements de la CAB au plus grand nombre.

## 2. Être une collectivité exemplaire

Avec son PCAET, la CAB fixe des ambitions territoriales de transition écologique, elle se doit donc d'être exemplaire également. Cette orientation intègre la politique interne de la CAB sur la mobilité, la sobriété numérique, la transition de son patrimoine bâti et le fonctionnement de ses services. Elle souhaite donc elle-même respecter les ambitions qu'elle a définies pour son territoire.

## 3. Renforcer la collaboration avec les communes, les EPCI voisins et être actif au sein des structures régionales (qui portent les arbitrages en matière de transition écologique)

## 4. Déployer l'éco-citoyenneté

Pour les orientations 3 et 4, le PCAET, et plus globalement les démarches de transition écologique, sont des projets territoriaux qui mettent en mouvement et en responsabilité de nombreux acteurs qui agissent sur différentes thématiques et à différentes échelles. C'est pourquoi, la CAB souhaite mobiliser à la fois les acteurs de son territoire (habitants, communes, entreprises ...) et les « voisins » (à l'échelle des bassins de vie, bassins versants ...) pour assurer la réussite et l'adhésion de tous autour de leur démarche de transition.

# 6. Bilan

La présente démarche d'élaboration du PCAET a permis de renforcer le travail de transversalité initié au sein de la CAB. En compilant les différentes politiques publiques dans un document commun, le territoire avance vers la définition d'une vision systémique capable d'éclairer les différents enjeux structurants auxquels il est confronté. De plus, cette démarche, en mobilisant largement les partenaires et les services, a également permis au territoire d'être identifié comme un acteur moteur des transitions en Corse. Outre leur mobilisation, leur présence au côté des services et élus de la CAB est nécessaire au déploiement de la feuille de route, que cela soit sur les thématiques de l'habitat, du développement économique, de mobilité, de l'adaptation au changement climatique ou sur les enjeux énergétiques. Leur rôle, en matière d'ingénierie, de mise à disposition de données et de co-construction de visions stratégiques, permettra au territoire de déployer des politiques ambitieuses en matière de transition écologique.